REÇU EN PREFECTURE
Le 04 juillet 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20250626-D2025002261I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 04/07/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2025
Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick

CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00226
Rapport n°51 - Convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et ses annexes territoriales entre l'Etat, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté

51

Convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et ses annexes territoriales entre l'Etat, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur : **Mme Anne VIGNOT, Présidente**

	Date	Avis
Commission n°3	28/05/2025	Favorable
Bureau	12/06/2025	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :
Le contrat de ville porté par Grand Besançon Métropole (GBM) constitue l'outil de référence, au travers duquel s'organise la mobilisation de l'ensemble des partenaires qui interviennent au bénéfice des quartiers prioritaires.
La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un volet de la politique de la ville et a pour objectif d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants au sein des quartiers prioritaires.
La présente convention a pour objectif d'encadrer et de définir les principales problématiques et les priorités d'intervention au sein des différents quartiers. Il s'agit d'une démarche partenariale entre les trois bailleurs sociaux, l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté, L'Etat, la Ville de Besançon et GBM

I. Contexte

La loi Lamy, du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fournit le cadre d'action pour la politique de la ville et réaffirme la nécessité d'articuler dans un même contrat, les différentes dimensions du développement des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville 2024-2030 porté par Grand Besançon Métropole, signé le 29 mars 2024, constitue l'outil de référence, au travers duquel doit s'organiser la mobilisation de l'ensemble des partenaires, intervenant au bénéfice des quartiers prioritaires.

La GUSP constitue le volet opérationnel du contrat de ville et se concentre sur la gestion quotidienne au sein des quartiers prioritaires afin de la rendre plus efficiente.

Par cette convention, qui fait suite à un précédent dispositif contractualisé en 2016, les bailleurs sociaux (Habitat 25, Loge.GBM et Néolia) et l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté s'engagent aux côtés de l'État, de GBM et de la Ville de Besançon, à mettre en place et à coordonner, en concertation avec les habitants, des actions visant à améliorer leur cadre de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en y affectant les moyens nécessaires. Ce dispositif est piloté par la mission GUSP de la Ville de Besançon.

Elle constitue le cadre de référence de la mission pour la période 2025-2030 et ses annexes ont vocation à détailler les orientations par quartier.

II. Objectifs

Les objectifs de la convention sont les suivants :

- Encadrer la démarche de GUSP en énonçant les principales problématiques présentes sur chaque quartier et en définissant les grandes thématiques d'intervention et actions à engager pour y remédier,
- Définir les priorités locales d'intervention collectives et les coordonner, pour travailler en synergie avec les partenaires et ainsi alimenter le contenu des futures conventions d'utilisation de l'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) établies pour chaque quartier et chaque bailleur social, en fixant un niveau d'ambition collective,
- Être complémentaire et donc annexée au Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 ».

Comme chaque quartier présente ses propres caractéristiques, problématiques et dysfonctionnements, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité se caractérise par sa territorialisation, sa proximité et sa quotidienneté.

Aussi, la convention cadre de GUSP est-elle accompagnée de 6 annexes territoriales (1 par QPV) qui ont vocation à compléter et à s'articuler avec les projets de quartier intégrés au contrat de ville du Grand Besançon (2024-2030).

En 2025, ces dispositifs continuent de s'adapter aux nouveaux enjeux urbains, en intégrant notamment les préoccupations environnementales et en renforçant la résilience des quartiers face aux crises sociales et économiques.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Aline CHASSAGNE (2), Carine MICHEL (1) et Myriam LEMERCIER (1), et MM. Florent BAILLY (2), René BLAISON (1), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve les projets de convention cadre et des six annexes territoriales tels que présentés,**
- **Autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 93 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseillers intéressés : 13

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Contrat de Ville du Grand Besançon
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
Annexe territoriale 2024-2030
Quartier Battant

Préambule

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une approche partenariale, coordonnée, d'amélioration des conditions de vie des habitants et du fonctionnement des quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

Par cette démarche collective, les gestionnaires, qui interviennent à l'échelle du quartier, s'engagent sur des objectifs communs.

Cette annexe territoriale est une déclinaison de la démarche globale de GUSP, elle répond à l'approche selon le quartier, souhaitée dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

Le présent document concerne **Battant**, Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Article 1 : Objectifs de l'annexe territoriale GUSP

L'annexe territoriale GUSP fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du service rendu aux habitants dans le quartier, en élaborant de manière partenariale des programmes d'actions qui pourront être actualisés chaque année
- Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs de terrain
- Mettre en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires à l'application de la convention

Elle réaffirme le rôle des habitants et des agents de terrain dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Elle fixe son périmètre d'intervention.

Article 2 : Etat des lieux du territoire concerné

Battant constitue la partie du centre-ville située de l'autre côté de la boucle du Doubs. Quartier populaire historique de Besançon, son tissu commercial, associatif est riche. Il regorge de vitalité et de ressources qu'il convient de valoriser et de redynamiser.

Lors du diagnostic GUSP, un fort attachement au quartier est ressorti de la part des habitants, malgré leur préoccupation par ailleurs des situations sociales complexes que vivent le quartier qui à ce titre a été retenu Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) pour davantage de moyens.

Les 3 bailleurs sociaux sont présents à Battant, le parc social est très morcellé dans ce quartier.

La population du QPV avoisine les 2480 habitants.

2.1 Répartition des logements

	Loge.GBM	Néolia	Habitat 25
Nombre total de logements	398	17	71
Bénéficiant abattement TFPB	368	17	71

Rq : Les programmes de constructions récents bénéficient d'exonération TFPB. Il n'y a donc pas d'action à mettre en place pour justifier d'un abattement.

2.2 Périmètre d'intervention

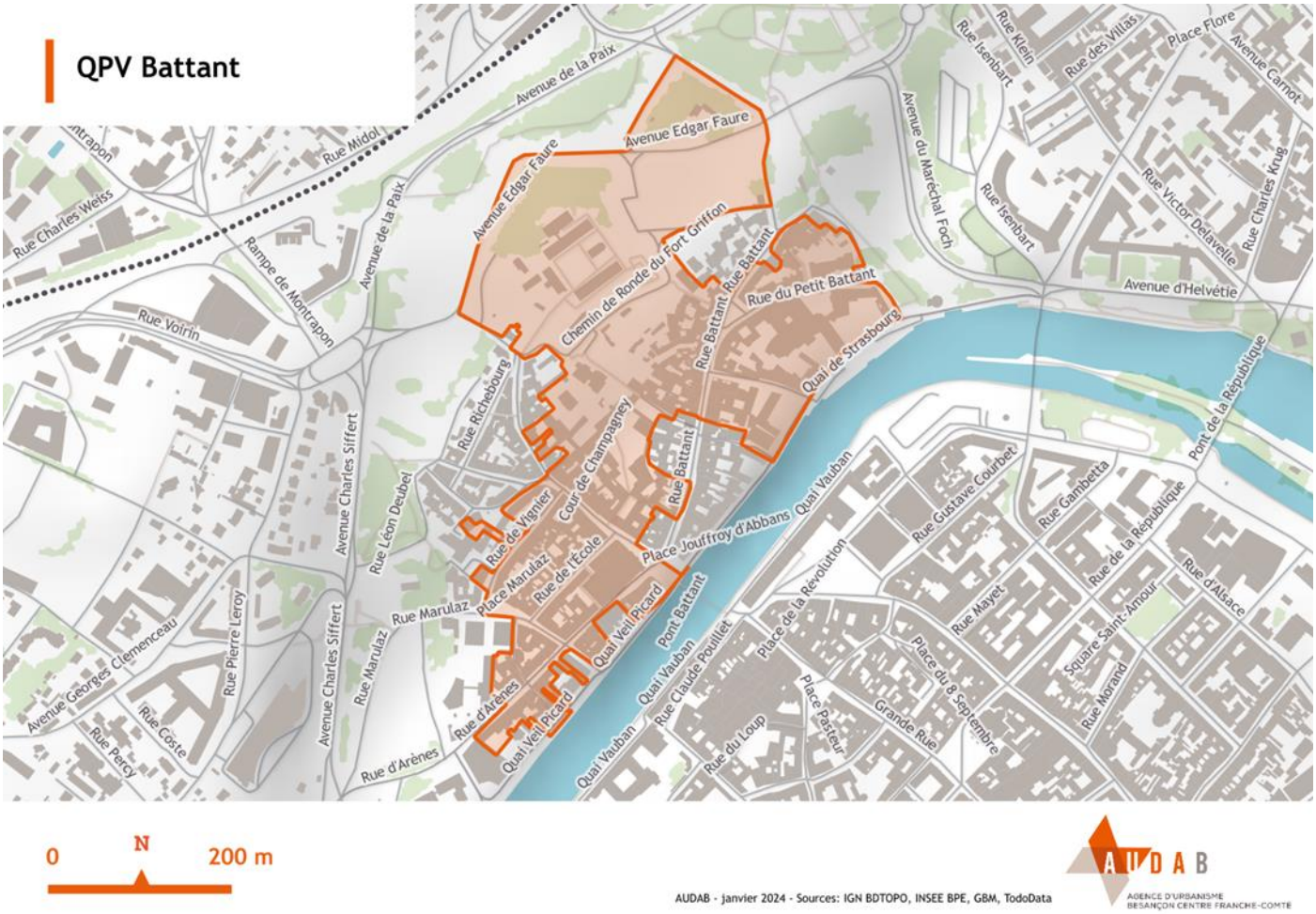

2.3 Focus territorial

- **Atouts et avancées**

Le secteur est historiquement connu pour son ambiance vivante et populaire, il bénéfice d'un dynamisme associatif, artistique, économique, en matière de services… même s'il est parfois regretté un manque de diversité commerciale. L'implication citoyenne apparait comme un levier intéressant pour mettre en place des actions participatives.

Favorisant l'apaisement dans le quartier, l'accès des véhicules au quartier, auparavant ouvert à tous, a récemment été règlementé grâce à l'installation de bornes escamotables, limitant l'entrée aux ayants droits. Les nuisances sonores ont largement diminué, comme les incivilités routières, laissant davantage de place aux piétons sur l'espace public. Le retour des habitants et commerçants est globalement positif.

L'installation de Points d'Apport Volontaire (PAV) destinés aux cartons des commerçants devraient réduire les dépôts sauvages sur le domaine public.

Le quartier Battant bénéficie également du programme « Action cœur de ville » qui concerne les thématiques tant de l'habitat, du commerce/de l'économie, que les sujets de la mobilité, la mise en valeur du patrimoine, des formes urbaines et l'accès aux services et équipements. Une étude sur la vie commerçante est attendue.

- **Les sujets d'amélioration**

Il est constaté une paupérisation de personnes fréquentant le quartier, à savoir des personnes en errance, des phénomènes d'alcoolisation ou de consommation de drogues, des altercations possibles,…

Ces constats sont en lien avec des problématiques sociales qui se sont accentuées, on retrouve des personnes en grande fragilité à la fois sur le domaine public et en termes de santé mentale et mais également dans les logements, avec notamment des conflits de voisinage, par exemple pour les personnes passant de la rue à un appartement, pour qui l'accompagnement est capital.
Autre sujet évoqué par les services en contact avec le public est parfois la barrière de la langue et les difficultés à rentrer en communication avec les usagers.

La question de la gestion des déchets reste à améliorer, qu'il s'agisse des déchets ménagers ou de ceux des commerçants dans un secteur contraint par la configuration des immeubles anciens. Les PAV font l'objet régulièrement de dépôts sauvages, phénomène qui peut se retrouver également dans certains coins de rue (sans doute lié aux anciens points de regroupement des cartons des commerçants).

Les travaux de réaménagement et requalification en cours des rues vieillissantes, avec verdissement, quand les réseaux souterrains le permettent, constitue une étape importante d'embellissement et d'apaisement du quartier.

Battant dispose de concitoyens impliqués et désireux d'améliorer la vie du quartier, souvent engagés dans les associations ou le centre social.

Article 3 : Enjeux majeurs découlant du diagnostic et les thématiques prioritaires d'interventions

Les échanges au sein des différentes instances partenariales, le diagnostic de terrain réalisé dans le cadre de la GUSP ainsi que les différentes études ont permis de dégager des thématiques d'intervention prioritaires sur le quartier :

<u>Thématiques prioritaires</u> :

1. **Garantir davantage de tranquillité publique / résidentielle et lutter contre les incivilités**

La thématique est d'ores et déjà traitée dans le cadre des cellules de veille et du groupe des correspondants de sécurité mis en place par la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique de la Ville de Besançon. Ces instances partenariales ont pour objectif le partage et la remontée d'information au sein du groupe et la mise en place d'actions coordonnées. La mobilisation et coordination des polices municipales et nationales permettent de nombreux résultats, tout comme les interventions du CODAF.

Dans le contexte évoqué, la médiation, notamment celle proposée par la Ville de Besançon, apparait comme une réponse adéquate et organisée, avec le renfort de la présence de personnel de terrain, la prise de contact avec les personnes et le rappel des règles de base du vivre ensemble.

2. Renforcer la maintenance, l'entretien de l'espace urbain et des équipements

Historiquement, la GUSP bisontine se fonde sur la veille technique et partenariale dans les QPV, la mission participe d'ores et déjà aux instances partenariales et se fait le relais entre partenaires et collectivités afin de résoudre les dysfonctionnements techniques.
Le quartier de Battant intégrant la géographie prioritaire, ce travail d'interconnaissance des partenaires, de facilitation des échanges et de remontées d'information sera renforcé pour la période 2024-2030 qui s'annonce. Avec des visites régulières sur le terrain, organisées en partenariat avec les bailleurs et les services, ce travail de veille permettant d'intervenir rapidement sur les situations et d'éviter que les dégradations et dysfonctionnements ne perdurent.

3. Intensifier les interventions en matière de propreté, gestion des déchets, salubrité publique

L'amélioration dans la gestion des déchets de la part des habitants et des commerçants pourrait permettre de faire progresser la situation. Le quartier est nettoyé quotidiennement par les équipes de propreté de la Ville, néanmoins les incivilités dégradent l'image et la salubrité du quartier. Des actions de sensibilisation et de médiation doivent être mises en place afin que les habitants adoptent des comportements vertueux mais le recours à la verbalisation, en cas d'infractions constatées, restent à renforcer.

4. Associer les habitants aux temps de réflexion et élaboration des projets d'amélioration de l'espace public

La demande d'implication et d'association des habitants du secteur Battant a été relayée durant le diagnostic en marchant. De nombreuses personnes souhaitent s'investir dans la vie du quartier. Dans le cadre de la politique de la ville, un conseil de citoyens est possible.

<u>Autres thèmes de travail</u> :

- Renforcer l'accompagnement social des personnes fragiles, l'inclusion de tous
- Favoriser le vivre ensemble par une meilleure cohabitation entre les différents publics qui partagent le quartier
- Poursuivre la rénovation du quartier

Article 4 : Plan d'actions

Thématiques	Objectifs	Actions	Partenaires ou outils
Garantir davantage de tranquillité publique et résidentielle, lutter contre les incivilités **La plupart des actions sont pilotées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**	Maintenir et renforcer la coordination partenariale Favoriser la tranquillité résidentielle Favoriser l'appropriation positive des espaces publics Lutter contre les incivilités Lutter contre les nuisances sonores Apaiser le climat social Favoriser la cohabitation entre différentes franges de la population Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux aménagements Améliorer l'image du quartier et son attrait	Cellule de veille, groupe des correspondants de sécurité Opérations de lutte et de prévention contre le trafic de stupéfiants Développer/soutenir les animations et actions appropriation sur l'espace public Identifier les adresses qui dysfonctionnent : créer un outil cartographique Service médiation inter bailleurs, médiation conflits voisinage… Réflexion autour de la mise en place de médiation sur le domaine public. Créer outils médiation : guide des bonnes pratiques / bons usages du domaine public Renforcer la présence de terrain Suivi addictions Actions/suivi santé mentale Suivi social Contrôles horaires bars et débits de boissons, occupation du domaine public Groupe habitants relais sur questions sécurité Rencontres police-population Accompagner le personnel de terrain, notamment via la formation	Etat, Ville, partenaires Police Nationale Ville Ville, GBM, associations Ville GBM Prestataire dispositif de tranquillité résidentielle / bailleurs Ville/Etat Associations Ville Etat Ville CCAS/partenaires CCAS/partenaires Ville Etat Etat Ville/bailleurs/GBM…
Renforcer la maintenance, l'entretien de l'espace urbain et des équipements	Maintenir l'entretien de l'espace et du mobilier urbain Assurer veille et maintenance régulière des équipements	Maintenir et renforcer les temps d'échanges / de communication GUSP / équipes de proximité et une veille active de terrain qui facilitent la transmission d'informations Intervenir rapidement sur les dysfonctionnements signalés Veiller au bon entretien du parc locatif social	Ville, GBM, bailleurs, Ville, GBM, Bailleurs Bailleurs

		Clarifier articulation Ville/bailleur sur les questions de foncier et répartition des compétences Développer les chantiers éducatifs et participatifs permettant une meilleure appropriation, respect du « bien commun » par les habitants	Ville, GBM, Bailleurs ADDSEA Bailleurs, Ville, GBM
Intensifier les interventions en matière de propreté, gestion des déchets, salubrité publique	Maintenir et renforcer la propreté urbaine Lutter contre les dépôts sauvages et d'encombrants Améliorer le geste de tri Agir contre la prolifération de rats et pigeons	Identifier / cartographier les adresses nécessitant un surnettoiement / points noirs dans le quartier en matière de dépôts sauvages : PAV ; abords de locaux OM Actions de sensibilisation et de médiation – actions de prévention menées sur la consommation du protoxyde. Veiller à la propreté, l'accès et l'entretien des locaux OM Préconisations DGD + DSP Actions de sensibilisation aux gestes de tri Réglementer l'implantation des cabanes à chats (points de nourrissage limités dans le temps) Entretien des sites de compostage Promotion des cartes déchetterie Action de verbalisation, facturation Surveillance et accompagnement des commerçants sur la question des déchets Réflexion sur le déploiement de toilettes publiques	Bailleurs Ville GBM Bailleurs / GBM / Ville GBM / Ville / Bailleurs GBM / Ville / Bailleurs Ville SYBERT SYBERT Ville
Associer les habitants aux temps de réflexion et élaboration des projets d'amélioration de l'espace public	Impliquer davantage les habitants dans la vie locale, la transformation du quartier Favoriser le lien social, l'hospitalité, la cohabitation entre différents profils d'usagers	Créer des espaces d'expression, collaboratifs de recueil de la parole des habitants Positionner la Maison de Quartier au cœur du développement social (projet centre social et projet de quartier) Transmettre davantage d'informations aux riverains sur	Ville Associations GBM Ville GBM Ville

		les transformations et actualité du quartier Soutenir les actions/initiatives des associations, écoles, habitants… Créer des liens entre signalements proxim'cité, GUSP et Cellule de veille. Travailler sur la barrière de la langue Création de l'espace sportif parking Arènes Réouverture de la salle Battent rénovée	GBM, Ville GBM Ville bailleurs Ville Ville
Aménagements, requalification	Eviter de laisser des zones sans fonction, propices aux usages déviants (deal, alcoolisation, urine, déchets…) Favoriser le lien social, l'hospitalité Appropriation collective des espaces publics par les habitants Travaux d'amélioration de l'espace public vieillissant Diversifier les équipements Aménager les espaces libérés par la voiture, le stationnement Améliorer l'image du quartier et son attrait Revitalisation commerciale et artisanale Mise en valeur du patrimoine Renforcer la résilience face aux changements climatiques	Poursuivre la rénovation des bâtiments Travaux d'amélioration : ~~salle Battant~~ ; rue de Vignier ; rue de l'école, Place Marulaz Impliquer les habitants, leur laisser des espaces d'expression d'échanges Créer des nouveaux lieux de rencontre habitants, associations, activités sportives, culturelles… Evaluation permanente des règles d'entrée véhicules des ayants droit, en vue d'amélioration	Bailleurs Ville GBM Ville Ville, GBM GBM

Contrat de Ville du Grand Besançon
Gestion Urbaine et Sociale de proximité
Annexe territoriale 2024-2030
Quartier Clairs Soleils

Préambule

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une approche partenariale, coordonnée, d'amélioration des conditions de vie des habitants et du fonctionnement des quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

Par cette démarche collective, les gestionnaires, qui interviennent à l'échelle du quartier, s'engagent sur des objectifs communs.

Cette annexe territoriale est une déclinaison de la démarche globale de GUSP, elle répond à l'approche selon le quartier, souhaitée dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

Le présent document concerne Clairs Soleils, Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Article 1 : Objectifs de l'annexe territoriale GUSP

L'annexe territoriale GUSP fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du service rendu aux habitants dans le quartier, en élaborant de manière partenariale des programmes d'actions qui pourront être actualisés chaque année
- Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs de terrain
- Mettre en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires à l'application de la convention

Elle réaffirme le rôle des habitants et des agents de terrain dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Elle fixe son périmètre d'intervention.

Article 2 : Etat des lieux du territoire concerné

Quartier situé à l'extrême Est de Besançon, construit dans les années 50-60, sa position géographique, à flanc de colline fait de lui un quartier, en marge, difficile d'accès où les déplacements s'avèrent également plus contraints qu'ailleurs.

Il a bénéficié du premier Programme de Renouvellement Urbain (PRU) en 2005, avec la création d'un cœur de quartier « la Place des Lumières » espace public imaginé comme moteur pour la dynamique du secteur. Ce projet s'accompagne de déconstructions et réhabilitations d'immeubles et d'un travail de requalification des espaces publics et créations de liaisons piétonnes.

Le QPV est composé majoritairement d'immeubles d'habitat social, le bailleur principal sur le secteur est Loge.GBM, Habitat 25 possède seulement une résidence de 2 entrées. Plusieurs copropriétés sont présentes sur le secteur comme les Aravis dont la situation est préoccupante.

La population du QPV avoisine les 1500 habitants.

2.1 Répartition des logements

	Loge.GBM	Habitat 25
Nombre total de logements	441	38
Bénéficiant abattement TFPB	287	0

Rq : Les programmes de constructions récents bénéficient d'exonération TFPB. Il n'y a donc pas d'action à mettre en place pour justifier d'un abattement.

2.2 Périmètre d'intervention

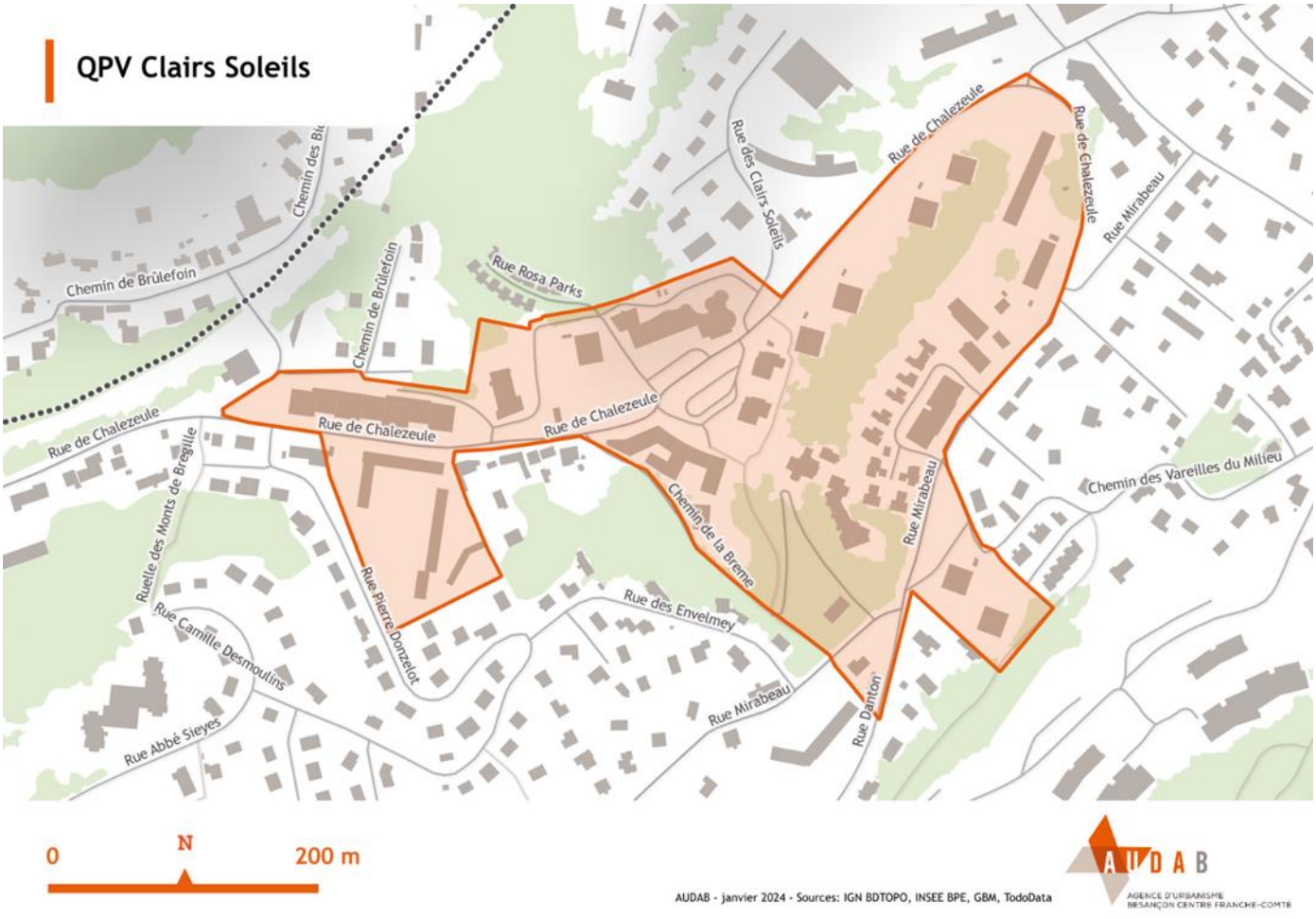

2.3 Focus territorial

- **Atouts et avancées**

Depuis la précédente convention GUSP de 2017, des investissements ont été réalisés dans le quartier, qu'il s'agisse d'actions de rénovation du parc immobilier aux 50 A et B rue Mirabeau ou dans le secteur des Vareilles où les espaces extérieurs ont été réaménagés. Les interventions de la Ville ont concerné la désimperméabilisation de la cour d'école Jean Macé ou encore le parc Sircoulon.

L'association Juste Ici accompagnée par la MJC et les collectivités, a créé un lieu de convivialité, les Jardins de Lumière, autour de la sculpture « BiBiche on fire », des animations régulières sont proposées autour de ce projet d'appropriation collective et créative d'espace public.

- **Les sujets d'amélioration**

Il convient d'apporter de la vigilance sur ce secteur, notamment au niveau de l'entretien des équipements et de leurs abords afin qu'ils ne périclitent pas, certains secteurs comme le gymnase de Clairs Soleils nécessitent une plus grande vigilance, c'est également le cas du bâtiment abritant le centre Martin Luther King ou encore les aires de jeux.

L'ambiance du quartier de Clairs Soleils est fréquemment qualifiée par les partenaires « fragile » devant la manifestation de quelques évènements de détériorations matérielle ou sociale de la part de quelques jeunes ou individus (ex : des dégradations lors des émeutes la nuit du 29 au 30 juin 2023). Dans ce contexte, les partenaires locaux ont sollicité durant le diagnostic en marchant, l'adaptation de la gestion différenciée des espaces verts au risque incendie plus élevé qu'ailleurs.

Enfin la sécurité des déplacements dans le quartier reste préoccupante. Outre la configuration escarpée et la place centrale prise par l'axe routier de la rue de Chalezeule au sein du quartier, la problématique des comportements routiers, inappropriés à la présence de piétons, est régulièrement évoquée par les riverains.

Article 3 : Enjeux majeurs découlant du diagnostic et les thématiques prioritaires d'interventions

Le travail quotidien de veille réalisé par la mission GUSP et son réseau de proximité, les échanges au sein des différentes instances partenariales, les diagnostics de terrain réguliers ainsi que les différentes études permettent de dégager des thématiques d'intervention prioritaires sur le quartier :

Thématiques prioritaires :

1. **Renforcer la maintenance, l'entretien de l'espace urbain et assurer une gestion efficace des équipements et de leurs abords**

Depuis 2017 et l'essor de la GUSP sur Besançon, le travail d'interconnaissance des partenaires s'est largement amélioré, cela facilite les échanges et remontées d'information. Des visites régulières sur le terrain sont organisées, en partenariat avec la MJC, centre social et les bailleurs, ce travail de veille permet d'intervenir rapidement sur les situations et d'éviter que les dégradations et dysfonctionnements ne perdurent.

Ce travail de coordination a d'ores et déjà permis de résoudre certains dysfonctionnements, il doit être maintenu et renforcé, en particulier en ce qui concerne l'entretien des équipements publics qui peuvent souffrir d'un déficit d'attention.

Afin d'inciter les habitants à s'approprier et à respecter davantage les espaces communs, dans et aux abords de leurs immeubles, des chantiers participatifs de petites technicités pourront être organisés.

2. Garantir davantage de tranquillité publique / résidentielle et lutter contre les incivilités

Ces thématiques sont d'ores et déjà abordées dans le cadre des cellules de veille et du groupe des correspondants de sécurité mis en place par la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique de la Ville de Besançon. Ces instances partenariales ont pour objectif le partage et la remontée d'information au sein du groupe et la mise en place d'actions coordonnées.

Ces thèmes sont évoqués durant le diagnostic et l'élaboration du projet de quartier, en lien étroit avec les questions de parentalité et la nécessaire coordination sur le volet éducatif. Sujets qui dépassent le cadre de la GUSP mais s'inscrivent pleinement dans ceux du contrat de ville.

L'organisation de chantiers éducatifs, d'insertion ou plus globalement participatifs est préconisée.
L'implication des habitants et notamment des jeunes dans l'amélioration de leur quartier pourrait permettre une meilleure appropriation « du bien commun » et servir de support à l'action éducative.

D'autre part, le renforcement de la présence sur le terrain, via des actions de médiation serait également favorable pour réinvestir le dialogue avec la population et rappeler les règles de base du vivre ensemble.

3. Faciliter la cohabitation entre les différents flux de circulation

La configuration du quartier s'est établit en lien avec sa localisation à flanc de colline. Les habitants évoquent leurs difficultés pour se déplacer en sécurité dans le quartier et la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la rue de Chalezeule. Le développement de zones de rencontre avec sécurisation des traversées et d'aménagements permettant de partager l'espace pourrait faciliter les déplacements doux des habitants.

Il est également souvent question de la desserte en transport en commun ou vélo cité alors que l'accès à la mobilité représente par conséquent un enjeu dans ce quartier.

4. Améliorer la propreté et la gestion des déchets, la salubrité publique

A Clairs Soleils comme dans le reste de la Ville, on rencontre ponctuellement des problématiques de salubrité, liée à la présence de déchets en dehors des poubelles. Les jets par les fenêtres, l'abandon de nourriture ou la présence de point de nourrissage pour les chats peuvent favoriser la prolifération de rongeurs.

L'amélioration dans la gestion des déchets et notamment de la part des habitants pourrait améliorer la situation. Des actions de sensibilisation et de médiation doivent être mises en place afin que les habitants adoptent des comportements vertueux.

<u>Autres thèmes de travail</u> :

- Encourager la participation citoyenne, les initiatives locales et favoriser l'inclusion de tous
- Accompagner la redynamisation de la place des Lumières, conforter son rôle central dans le quartier
- Favoriser l'inclusion de tous

Article 4 : Plan d'actions

Thématiques	Objectifs	Actions	Partenaires ou outils
Renforcer la maintenance et l'entretien de l'espace urbain et assurer une gestion efficace des équipements et de leurs abords	Maintenir l'entretien de l'espace et du mobilier urbain Assurer veille et maintenance régulière des équipements	Maintenir les temps d'échanges/communication GUSP/équipes de proximité et une veille active de terrain qui facilitent la transmission d'informations Intervenir rapidement sur les dysfonctionnements signalés Identifié les bons interlocuteurs pour l'entretien des bâtiments. équipements Clarifier articulation Ville/bailleur sur les questions de foncier et répartition des compétences Développer les chantiers éducatifs et participatifs permettant une meilleure appropriation, respect du « bien commun » par les habitants	Ville, GBM, bailleurs Ville GBM Ville, GBM, bailleurs Ville GBM ADDSEA Bailleurs, MJC
Garantir davantage de tranquillité publique / résidentielle et lutter contre les incivilités **La plupart des actions sont pilotées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**	Maintenir et renforcer la coordination partenariale Lutter contre la délinquance Favoriser la tranquillité résidentielle Favoriser l'appropriation des espaces publics Lutte contre les incivilités	Cellule de veille, groupe des correspondants de sécurité Action de lutte contre les rodéos Lutte contre le trafic de stupéfiants Développer des animations sur l'espace public Identifier les adresses dysfonctionnantes : créer un outil cartographique Service médiation inter bailleurs Chantiers participatifs Accompagner le personnel de terrain, notamment via la formation	Ville Etat PN/CSU PN Ville, GBM Ville, GBM, Bailleurs Prestataire dispositif tranquillité résidentielle / bailleurs ADDSEA Ville/bailleurs/GBM…
Faciliter la cohabitation entre les différents flux de circulation	Favoriser et sécuriser les déplacements doux, la traversée de la rue de Chalezeule Faciliter les liaisons douces et transports en commun avec le reste de la Ville	Sécuriser les cheminements piétons et développer les voies cyclables Installer des arceaux vélos Effectuer des contrôles routiers Proposer des actions de prévention routière	GBM Ville GBM Ville, Etat Ville

	Travailler la question d'accès à la mobilité		
Améliorer la propreté et la gestion des déchets	Maintenir et renforcer la propreté urbaine Lutter contre les dépôts sauvages Améliorer le geste de tri Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres Agir contre la prolifération de rats et pigeons	Identifier les adresses nécessitant un surnettoiement, points noirs dans le quartier en matière de dépôts sauvages : PAV de l'église ; abords de locaux OM Actions de sensibilisation et de médiation Veiller à la propreté, l'accès et l'entretien des locaux OM Préconisations DGD + SP Actions de sensibilisation aux gestes de tri Réglementer l'implantation des cabanes à chats (points de nourrissage limités dans le temps) Entretien des sites de compostage Promotion des cartes déchetterie Action de verbalisation, facturation	Bailleurs Ville Bailleurs / GBM /Ville Ville GBM bailleurs Ville GBM bailleurs Ville SYBERT SYBERT Ville
Aménagements, requalification	Eviter de laisser des zones sans fonctions, propices aux usages déviants (deal, alcoolisation, urine, déchets…) Favoriser le lien social, l'hospitalité Appropriation des espaces publics par les habitants Renforcer le rôle de centralité de la Place des Lumières Améliorer l'image du quartier et son attrait	Aménagements ludiques ou embellissement des abords de la chaufferie 118 à 122 rue de Chalezeule Soutenir les actions autour de Bibiche on fire et autres initiatives autour du gymnase, écoles… Poursuivre la rénovation des bâtiments Intervenir sur l'aire de jeux vieillissante des 4 tours Intervenir sur le kiosque vieillissant du par Sircoulon Assurer une vigilance auprès des copropriétés fragiles	Loge.GBM GBM, Ville, MJC, bailleur Loge.GBM Ville Ville/GBM GBM

Contrat de Ville du Grand Besançon
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
Annexe territoriale 2024-2030
Hauts de Saint Claude

Préambule

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une approche partenariale, coordonnée, d'amélioration des conditions de vie des habitants et du fonctionnement des quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

Par cette démarche collective, les gestionnaires, qui interviennent à l'échelle du quartier, s'engagent sur des objectifs communs.

Cette annexe territoriale est une déclinaison de la démarche globale de GUSP, elle répond à l'approche selon le quartier, souhaitée dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

Le présent document concerne **Hauts de Saint Claude**, Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Article 1 : Objectifs de l'annexe territoriale GUSP

L'annexe territoriale GUSP fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du service rendu aux habitants dans le quartier, en élaborant de manière partenariale des programmes d'actions qui pourront être actualisés chaque année
- Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs de terrain
- Mettre en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires à l'application de la convention

Elle réaffirme le rôle des habitants et des agents de terrain dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Elle fixe son périmètre d'intervention.

Article 2 : Etat des lieux du territoire concerné

Le quartier des Hauts de Saint Claude se situe à l'entrée Nord de Besançon, il s'articule autour de deux ensembles immobiliers : la cité Habitat 25, composée de 330 logements et celle de Loge.GBM qui en compte 160 aux 86 à 92 rue de Vesoul. Entre les deux, le complexe sportif municipal des Torcols représente un lieu de sociabilité.

Un Espace de Vie Sociale (EVS) municipal a récemment ouvert ses portes, à proximité du QPV, l'utilisation d'un local au cœur des Hauts de Saint Claude, au plus près des habitants, est en réflexion.

Le quartier est sujet à des phénomènes de délinquance, qui ont conduit à son classement en secteur prioritaire.

La population du QPV avoisine les 1200 habitants.

2.1 Répartition des logements

	Loge.GBM	Habitat 25
Nombre total de logements	160	328
Bénéficiant abattement TFPB	160	328

Rq : Les programmes de constructions récents bénéficient d'exonération TFPB. Il n'y a donc pas d'action à mettre en place pour justifier d'un abattement.

2.2 Périmètre d'intervention

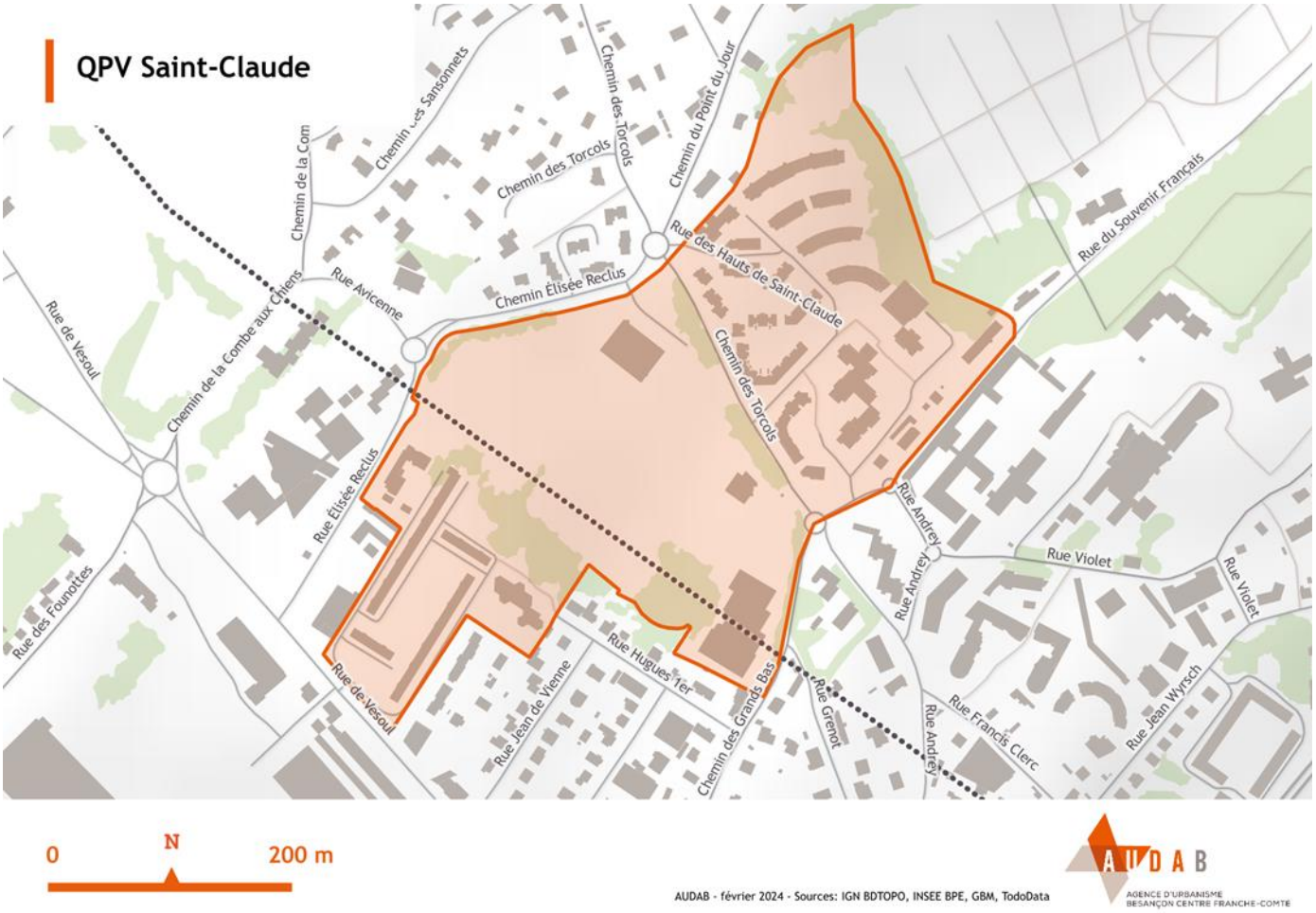

2.3 Focus territorial

- **Atouts et avancées**

Le quartier des Hauts de Saint Claude est le plus petit QPV bisontin, son classement récent en secteur prioritaire devra renforcer l'attention des acteurs sur ce secteur. L'arrivée récente de l'EVS – Espace de Vie Sociale municipal, la présence importante d'équipements sportifs et d'associations dont le comité de quartier en lien avec l'EVS représentent un socle intéressant pour développer des projets dans le quartier et renforcer la dynamique partenariale.

- **Les sujets d'amélioration**

Les espaces extérieurs aux abords des immeubles semblent peu investis par les habitants mais présentent un potentiel intéressant, l'accompagnement par l'EVS ou des associations permettra de travailler sur l'esthétique des lieux et lutter contre ce sentiment d'abandon des deux secteurs.

Des travaux de rénovation thermique sont prévus pour la cité Loge.GBM, il devient urgent d'intervenir sur ce patrimoine vieillissant. Des interventions sur les abords semblent également nécessaires pour améliorer l'image et les conditions de vie des locataires. Des opérations simples : verdissement, l'installation de quelques éléments de mobilier pourraient rendre l'îlot plus attractif. La proximité immédiate des immeubles devra être prise en compte dans le choix des aménagements pour ne pas créer des nuisances pour les habitants.

La présence du complexe sportif des Torcols dont le Centre des Cultures Urbaines est un véritable atout dans le quartier, sa position centrale dans le QPV, en proximité directe des habitations devra servir de point d'ancrage pour le développement social du quartier.
Son rôle devra être renforcé, sa distance avec les logements permet également d'y implanter des activités sans gêner la tranquillité résidentielle.

Les questions de stationnement et de circulation apparaissent d'ores et déjà problématiques dans ce quartier, avec l'arrivée prochaine d'un nouvel ensemble immobilier qui va augmenter le nombre d'habitants dans le secteur.

Enfin, l'amélioration de la gestion des déchets, devra être un axe de travail, comme dans les autres secteurs de la Ville.

Article 3 : Enjeux majeurs découlant du diagnostic et les thématiques prioritaires d'interventions

Les échanges au sein des différentes instances partenariales, le diagnostic de terrain réalisé dans le cadre de la GUSP ainsi que les différentes études permettent de dégager des thématiques d'intervention prioritaires sur le quartier :

Thématiques prioritaires :

1. **Renforcer la maintenance, l'entretien de l'espace urbain et des équipements**

Historiquement, la GUSP bisontine se fonde sur la veille technique et partenariale dans les QPV, la mission participe d'ores et déjà aux instances partenariales et se fait le relais entre partenaires et collectivités afin de résoudre les dysfonctionnements techniques.

Le quartier des Hauts de Saint Claude intégrant la géographie prioritaire, ce travail d'interconnaissance des partenaires, de facilitation des échanges et de remontées d'information sera renforcé pour la période 2024-2030 qui s'annonce. Avec des visites régulières sur le terrain, organisées en partenariat avec les bailleurs et les services, ce travail de veille permettant d'intervenir rapidement sur les situations et d'éviter que les dégradations et dysfonctionnements ne perdurent.

2. **Lutter contre les incivilités : médiation, aménagements, animations…**

Le thème de la tranquillité est d'ores et déjà abordé dans le cadre des cellules de veille et du groupe des correspondants de sécurité mis en place par la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique de la Ville de Besançon. Ces instances partenariales ont pour objectif le partage et la remontée d'information au sein du groupe et la mise en place d'actions coordonnées.

La présence de personnel de terrain et du dispositif de tranquillité résidentielle, sont présents pour rappeler les règles de base du vivre ensemble et désamorcer les situations rapidement.

L'organisation d'évènements, temps de rencontre, chantiers participatifs ou toutes autres actions permettant l'appropriation des espaces extérieurs par les habitants permettra de redonner du dynamisme et de l'attrait à ce quartier.

Il convient d'intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et réaménagements qui pourront voir le jour sur ce secteur en proie à des phénomènes de petite délinquance.

3. Intensifier les interventions en matière de propreté, gestion des déchets, salubrité publique

L'amélioration dans la gestion des déchets de la part des habitants pourrait permettre de résoudre les quelques dysfonctionnements qui ont pu être observés. Des actions de sensibilisation et de médiation pourront être mises en place en fonction des besoins.

4. Considérer les problèmes de stationnement et de circulation

Le quartier des Hauts de Saint Claude est situé en périphérie, la voiture y tient une place importante. Il conviendra de travailler sur l'organisation et le respect du stationnement. Le développement des modes doux représente également une alternative « au tout automobile », des ateliers de remise en selle pourraient par exemple être organisés pour susciter son usage.

Autres thèmes de travail :

- Encourager la participation citoyenne, les initiatives locales et associer les habitants aux temps de réflexion et à l'élaboration des projets d'amélioration du quartier
- Favoriser l'inclusion de tous

Article 4 : Plan d'actions

Thématiques	Objectifs	Actions	Partenaires ou outils
Renforcer la maintenance, l'entretien de l'espace urbain et des équipements	Maintenir l'entretien de l'espace et du mobilier urbain Assurer veille et maintenance régulière des équipements	Maintenir et renforcer les temps d'échanges / de communication GUSP / équipes de proximité et une veille active de terrain qui facilitent la transmission d'informations	Ville, GBM, bailleurs
		Intervenir rapidement sur les dysfonctionnements signalés	Bailleurs/Ville/GBM
		Veiller au bon entretien du parc locatif social	Bailleurs
		Clarifier articulation Ville/bailleur sur les questions de foncier et répartition des compétences	Bailleurs/Ville/GBM
		Développer les chantiers éducatifs et participatifs permettant une meilleure appropriation, respect du « bien commun » par les habitants	ADDSEA Bailleurs, GBM Ville
		Créer des liens entre signalements proxim'cité GUSP et Cellule de veille (carto)	Ville

Lutter contre les incivilités : médiation, aménagements, animations… **La plupart des actions sont pilotées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**	Maintenir et renforcer la coordination partenariale Favoriser la tranquillité résidentielle Favoriser l'appropriation positive des espaces publics Lutter contre les incivilités Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux aménagements Améliorer l'image du quartier et son attrait	Cellule de veille, groupe des correspondants de sécurité Opérations de lutte et de prévention contre le trafic de stupéfiants Développer/soutenir les animations et actions appropriation sur l'espace public Positionner l'EVS au cœur du développement social Identifier les adresses qui dysfonctionnent : créer un outil cartographique Actions de lutte contre les rodéos Service médiation inter bailleurs, médiation conflits voisinage… Renforcer la présence de terrain Suivi social Rencontres police-population Accompagner le personnel de terrain, notamment via la formation	Ville, GBM, Etat Police, Ville Ville GBM, associations, Ville Ville PN/CSU Prestataire dispositif de tranquillité résidentielle / bailleurs Ville/bailleurs/GBM ADDSEA / Etat Associations… CCAS/partenaires Ville, Etat Ville/Bailleurs/GBM…
Intensifier les interventions en matière de propreté, gestion des déchets, salubrité publique	Maintenir et renforcer la propreté urbaine Lutter contre les dépôts sauvages et d'encombrants Améliorer le geste de tri Agir contre la prolifération de rats, pigeons…	Identifier / cartographier les adresses nécessitant un surnettoiement, points noirs dans le quartier en matière de dépôts sauvages : PAV ; abords de locaux OM Actions de sensibilisation et de médiation Veiller à la propreté, l'accès et l'entretien des locaux OM Préconisations DGD + DSP Actions de sensibilisation aux gestes de tri Réglementer l'implantation des cabanes à chats (points de nourrissage limités dans le temps) Entretien des sites de compostage Promotion des cartes déchetterie	Bailleurs Ville/GBM Bailleurs / GBM /Ville Ville GBM Bailleurs Ville GBM Bailleurs Ville SYBERT SYBERT

		Action de verbalisation, facturation	Ville/bailleurs
Considérer les problèmes de stationnement et de circulation	Réduire le stationnement sauvage/anarchique	Contrôle du stationnement Pédagogie et verbalisation Promouvoir l'usage du parking en ouvrage H25 Promouvoir l'usage des modes doux et transports en commun Sécuriser les déplacements doux Proposer des ateliers de remise en selle, réparation de vélos	Ville/Police Nationale Bailleur GBM GBM Ville/GBM/Associations
Aménagements, requalification	Eviter de laisser des zones sans fonction, propices aux usages déviants (deal, alcoolisation, urine, déchets…) Favoriser le lien social, l'hospitalité Appropriation collective des espaces publics par les habitants Travaux d'amélioration des espaces vieillissants Diversifier les équipements Améliorer l'image du quartier et son attrait Renforcer la résilience face aux changements climatiques	Poursuivre la rénovation des bâtiments et cœurs d'îlots Impliquer les habitants, leur laisser des espaces d'expression d'échanges Créer des nouveaux lieux de rencontre habitants, associations, activités sportives, culturelles… Adapter le site des Torcols aux besoins des différentes tranches d'âges et en faire un lieu central où les habitants aiment se retrouver ; Faire des abords du complexe des Torcol un îlot de fraicheur	Bailleurs Ville Ville GBM /bailleurs Ville GBM Ville GBM

Contrat de Ville du Grand Besançon
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
Annexe territoriale 2024-2030
Quartier Montrapon

Préambule

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une approche partenariale, coordonnée, d'amélioration des conditions de vie des habitants et du fonctionnement des quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

Par cette démarche collective, les gestionnaires, qui interviennent à l'échelle du quartier, s'engagent sur des objectifs communs.

Cette annexe territoriale est une déclinaison de la démarche globale de GUSP, elle répond à l'approche selon le quartier, souhaitée dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

Le présent document concerne **Montrapon**, Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Article 1 : Objectifs de l'annexe territoriale GUSP

L'annexe territoriale GUSP fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du service rendu aux habitants dans le quartier, en élaborant de manière partenariale des programmes d'actions qui pourront être actualisés chaque année
- Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs de terrain
- Mettre en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires à l'application de la convention

Elle réaffirme le rôle des habitants et des agents de terrain dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Elle fixe son périmètre d'intervention.

Article 2 : Etat des lieux du territoire concerné

Quartier situé au Nord-Ouest de Besançon, construit en 1952 afin de répondre à l'essor démographique de la ville. Son unité a été bouleversée par l'arrivée du Boulevard Winston Churchill en 1964 provoquant le morcellement du quartier.

Le QPV est composé majoritairement d'immeubles d'habitat social appartenant au bailleur Néolia.

La population avoisine les 1600 personnes

2.1 Répartition des logements

	NEOLIA
Nombre total de logements	871
Bénéficiant abattement TFPB	871

Rq : Les programmes de constructions récents bénéficient d'exonération TFPB. Il n'y a donc pas d'action à mettre en place pour justifier d'un abattement.

2.2 Périmètre d'intervention

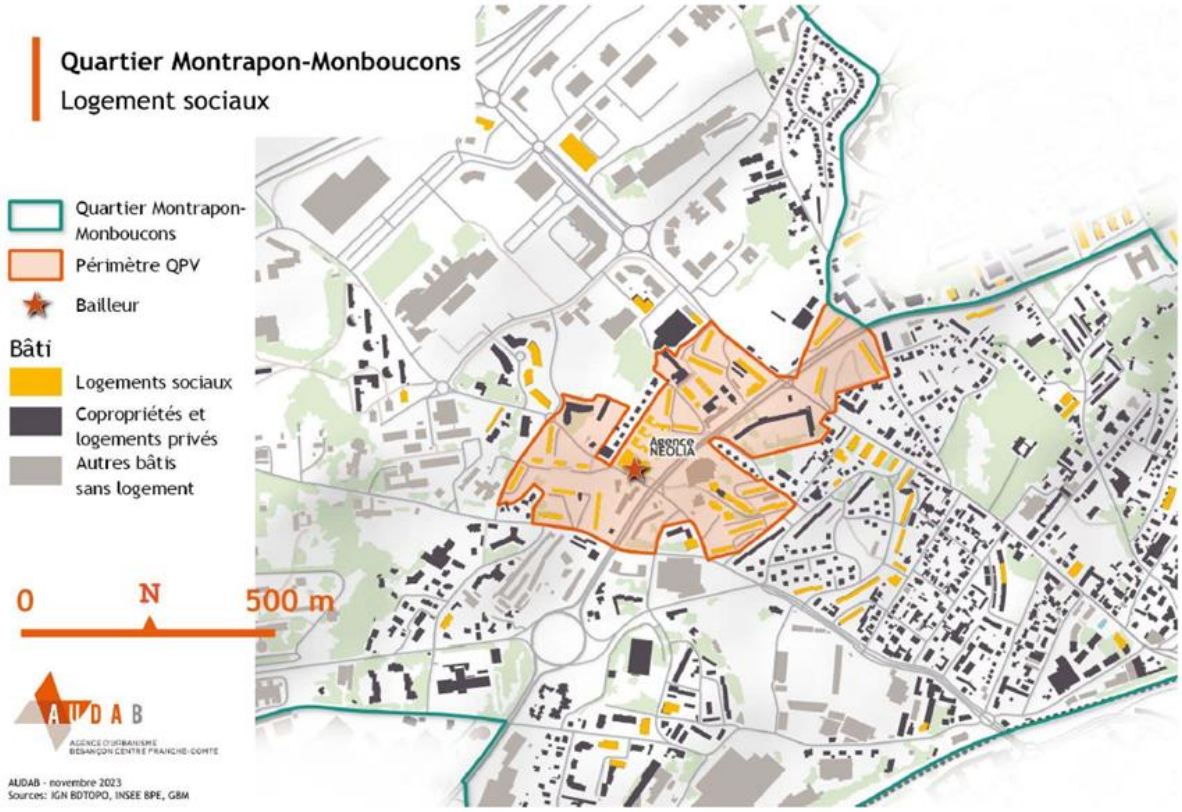

2.3 Focus territorial

- **Les atouts et avancées**

Il s'agit d'un quartier de transit routier, bien desservi notamment par les transports en commun, dont la ligne 3 du Transport en Commun en Site Propre (TCSP). La présence de nombreux équipements et services à proximité, lui confèrent de l'autonomie.

On trouve des parcs publics proches du QPV (Combe Haag, square Coluche, Cour Brossolette) appréciés et fréquentés par les habitants et la présence d'étudiants liée à la proximité du campus de la Bouloie.

La Place Pierre de Coubertin, située au sud du boulevard, représente le lieu central dans le quartier, cet espace piétonnier avec un supermarché, la médiathèque et la maison de quartier, constitue un espace de rencontres et de sociabilisation pour les habitants. La maison de quartier, centre social, et ses partenaires y organisent régulièrement des évènements. La création du jardin « Renée et René Pelletier » et la renaturation de la place basse, faite en concertation avec les habitants, apportent de nouvelles surfaces végétales et ombragées, une aire de jeux et des zones de partage autour de la pratique du jardinage.
Deux petits pôles commerciaux du P'tit dépanneur et de la place Colette complètent cette offre.

Sur la Période 2017-2023, le bailleur Néolia s'est attaché à la rénovation thermique d'une partie de son patrimoine et la réfection de leurs abords, travaux qui vont se poursuivre sur la période qui s'annonce. La création d'une micro forêt, dans le secteur de la Cité de la Bouloie a également permis aux habitants de s'impliquer dans l'agrémentation de leur cadre de vie.
Investissements qui s'ajoutent à ceux des collectivités sur les trois écoles publiques et/ou leurs cours (Brossolette, Kergomard et Kennedy) et la réfection complète de la rue de l'Epitaphe, l'ensemble de ces interventions a nettement contribué à améliorer l'esthétique du quartier.

- **Les sujets d'amélioration**

Avec la présence des grands axes de circulation, Boulevard Churchill et Avenue de Montrapon, le quartier reste très morcelé, fractionné en trois pôles mal reliés entre eux : Temis, la Bouloie et Montrapon. Ces ruptures engendrent des problématiques de sécurité et complexifient les déplacements en mode doux. L'automobile conserve une place prépondérante dans le quartier de Montrapon. Le secteur de la Baume notamment reste insuffisamment relié au reste du quartier.

Malgré les investissements dans la rénovation urbaine, la partie Nord du quartier manque toujours d'installations de détente et d'aménagements à vocation sociale permettant aux habitants de se retrouver et de s'approprier les espaces extérieurs.

Le lancement en avril 2024 d'une étude urbaine, devra permettre de questionner le fonctionnement du quartier et sa connexion au reste de la ville, de travailler la transition entre l'espace public et privé ou encore la question des circulations dans le quartier. Cette étude fait suite à l'étude urbaine et patrimoniale engagée par le bailleur Néolia. Leurs données analysées et croisées permettront des projets d'amélioration urbaine.

L'implication des habitants reste d'ailleurs insuffisante dans la vie de quartier, peu d'association sont présentes dans le quartier, il y a toutefois une surreprésentation de clubs sportifs.
L'occupation de l'espace public par les habitants pourrait par ailleurs permettre une mise à distance de l'appropriation illicite ou détournée par certains groupes.

Article 3 : Enjeux majeurs découlant du diagnostic et les thématiques prioritaires d'interventions

Le travail quotidien de veille réalisé par la mission GUSP et son réseau de proximité, les échanges au sein des différentes instances partenariales, les diagnostics de terrain réguliers ainsi que les différentes études permettent de dégager des thématiques d'intervention prioritaires sur le quartier :

<u>Thématiques prioritaires</u> :

1. **Renforcer la maintenance et l'entretien de l'espace urbain et la coordination Ville/bailleurs**

Depuis 2017 et l'essor de la GUSP sur Besançon, le travail d'interconnaissance des partenaires s'est largement amélioré, cela facilite les échanges et remontées d'information. Des visites régulières sur le terrain sont

organisées, en partenariat avec le bailleur Néolia, ce travail de veille permet d'intervenir rapidement sur les situations et d'éviter que les dégradations et dysfonctionnements ne perdurent.

Ce travail de coordination a d'ores et déjà permis de résoudre certains dysfonctionnements, il doit être maintenu et renforcé, en particulier l'articulation Ville/Bailleur sur les questions de domanialité et de compétences. Néolia dispose de la maitrise foncière autour de ses immeubles (parkings…), particulièrement dans la partie au Nord du boulevard, ce qui peut poser un certain nombre de difficultés d'intervention.

2. Créer des espaces de rencontre, à vocation sociale dans la partie nord du quartier

Comme lors de la rédaction de la précédente convention, la question du déficit d'aménagements de l'espace urbain au profit des habitants revient de manière récurrente. On rencontre une configuration particulière dans ce quartier puisque, comme évoqué précédemment, les espaces attenants aux bâtiments appartiennent au bailleur Néolia. Lors des échanges avec les habitants, ces derniers ont formulé à de nombreuses reprises et en différents lieux, le déficit d'aire de jeux dans la partie nord du quartier. La présence d'une aire de jeux ou simplement de bancs à proximité des immeubles soulève des questions de tranquillité résidentielle (au-delà de la maintenance), évoquées par le bailleur.

Le quartier prioritaire de Montrapon dispose de deux espaces de jeux. Le premier, dans la partie au sud du boulevard, une aire de jeux historique, sur la place basse du secteur Pierre de Coubertin, concernée sa transformation en « Jardin Renée et René Pelletier » et le second, récemment imaginé, constitué par une partie de la cour de l'école Brossolette, accessible aux habitants du quartier, en dehors des temps scolaires.

3. Faciliter la cohabitation entre les différents flux de circulation

Le quartier se caractérise par la place importance donnée à l'automobile : boulevard, avenue, nombreux parkings, la place des modes doux doit y être repensée, comme parallèlement sa végétalisation puisque qu'il est extrêmement minéral. Les habitants évoquent leurs difficultés pour se déplacer en sécurité dans le quartier, la difficulté de cohabitation entre les différents flux, les traversées dangereuses des grands axes mais également des abords de l'Intermarché, avec les livraisons qui doivent rentrer dans l'ilot urbain.

4. Améliorer la propreté, la gestion des déchets et la salubrité publique

A Montrapon comme dans le reste de la Ville, on rencontre ponctuellement des problématiques de salubrité, liée à la présence de déchets en dehors des poubelles. Les jets par les fenêtres ou l'abandon de nourriture peuvent favoriser la prolifération de rongeurs.

L'amélioration dans la gestion des déchets et notamment de la part des habitants pourrait améliorer la situation. Des actions de sensibilisation et de médiation doivent être mises en place afin que les habitants adoptent des comportements vertueux.

<u>Autres thèmes de travail</u> :

- Garantir davantage de tranquillité publique / résidentielle et lutter contre les incivilités
- Encourager la participation citoyenne, les initiatives locales
- Assurer une gestion efficace des équipements

Article 4 : Plan d'actions

Thématiques	Objectifs	Actions	Partenaires ou outils
Renforcer la maintenance et l'entretien de l'espace urbain	Assurer aux habitants du quartier des espaces publics, cheminements, abords d'immeubles, du mobilier urbain… en bon état	Maintenir les temps d'échanges/communication GUSP/équipes de proximité qui facilitent la transmission d'informations	Ville, GBM, bailleurs
		Maintenir une veille active de terrain	Ville, GBM, bailleurs
		Clarifier articulation Ville/bailleur sur les questions de foncier et répartition des compétences	Ville, GBM, bailleurs
	Susciter respect et appropriation du « bien commun »	Développer les chantiers éducatifs et participatifs	Ville ADDSEA, habitants Bailleurs, GBM
Aménagements, requalification	Eviter les zones sans fonctions, propices aux usages déviants (deal, alcoolisation, urine, déchets…)	Aménagement jardin Pelletier	Ville GBM
		Création d'espace de convivialité, de rencontre, d'activités partie nord du quartier	Néolia
	Appropriation des espaces publics par les habitants, développement du lien social, de l'hospitalité	Aménagement de la Combe Mesnage	Ville GBM, CCAS
		Etude Urbaine	GBM
	Travailler les liaisons entre les 3 polarités du quartier, la connexion de Montrapon au reste de la Ville et renforcer le rôle de centralité de la Place Coubertin	Requalification de la Place Colette (terrain de pétanque, voirie, circulation et stationnement) en lien avec étude urbaine	Ville GBM
		Créer des cheminements piétons et des voies cyclables	GBM
	Améliorer l'image du quartier et son attrait	Travaux intégration Intermarché au tissu urbain	GBM Ville
	Renforcer la résilience face aux changements climatiques	Poursuivre la rénovation des bâtiments	Ville Néolia
Faciliter la cohabitation entre les différents flux de circulation	Favoriser et sécuriser les déplacements doux et la traversée des axes structurants	Sécuriser les traversées du boulevard, de l'avenue de Montrapon et de la rue de l'Epitaphe (les travaux ont apaisé la circulation mais ont rendu peu lisibles les traversées piétonnes)	GBM
	Faciliter les liaisons entre les îlots et les connexions avec le reste de la Ville	Préconisations thématique Etude urbaine	GBM

		Réhabiliter le passage souterrain rue Stendhal Réaménagement du secteur Place Colette afin de clarifier ses fonctions, végétalisation En lien avec étude urbaine Matérialiser les cheminements piétons en direction des écoles (lignes de pédibus) Installer des bornes de recharges pour les voitures électriques Installer des arceaux vélos	Ville GBM GBM Ville GBM GBM
Améliorer la propreté et la gestion des déchets	Maintenir et renforcer la propreté urbaine Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres (image dégradée, surnettoiement et présences de nuisibles) Améliorer le geste de tri Lutter contre les dépôts sauvages	Identifier les adresses problématiques Actions de sensibilisation et de médiation lors constats + gestes de tri Locaux OM adaptés et accessibles Propreté, entretien des locaux OM Poursuivre la fermeture des locaux OM accessibles Entretien des sites de compostage Promotion des cartes déchetterie Création d'une fresque mur de garages derrière PAV Bouloie Action de verbalisation Analyser les points de dépôts pour identifier les facteurs favorisant les dépôts (rue Martin Du Gard + PAV Bouloie) Réflexion sur la présence de toilettes publiques dans le quartier	Ville, GBM Néolia Ville GBM Néolia / GBM Neolia Neolia SYBERT SYBERT Néolia, ADDSEA Ville GBM, Ville, bailleurs
Garantir davantage de tranquillité publique / résidentielle et lutter contre les incivilités **La plupart des actions sont pilotées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité**	Maintenir et renforcer la coordination partenariale Lutter contre la délinquance Favoriser la tranquillité résidentielle	Cellule de veille, groupe des correspondants de sécurité et dispositifs existants Action de lutte contre les rodéos Lutte contre le trafic de stupéfiants	Ville GBM Etat PN/CSU PN

et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	Favoriser l'appropriation des espaces publics	Développer des animations sur l'espace public	Associations, Ville, GBM
	Lutte contre les incivilités	Identifier les adresses dysfonctionnantes : créer un outil cartographique faire le lien entre signalements proxim'cité, GUSP et cellule de veille (carto)	Ville
	Lutter contre la mécanique sauvage	Service médiation inter bailleurs	Prestataire dispositif tranquillité résidentielle Bailleurs
		Arrêté de lutte contre la mécanique sauvage	Ville
		Accompagner le personnel de terrain, notamment via la formation	

Contrat de Ville du Grand Besançon
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
Annexe territoriale 2024-2030
Quartier Orchamps-Palente

Préambule

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une approche partenariale, coordonnée, d'amélioration des conditions de vie des habitants et du fonctionnement des quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

Par cette démarche collective, les gestionnaires, qui interviennent à l'échelle du quartier, s'engagent sur des objectifs communs.

Cette annexe territoriale est une déclinaison de la démarche globale de GUSP, elle répond à l'approche selon le quartier, souhaitée dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

Le présent document concerne **Orchamps-Palente**, Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Article 1 : Objectifs de l'annexe territoriale GUSP

L'annexe territoriale GUSP fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du service rendu aux habitants dans le quartier, en élaborant de manière partenariale des programmes d'actions qui pourront être actualisés chaque année
- Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs de terrain
- Mettre en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires à l'application de la convention

Elle réaffirme le rôle des habitants et des agents de terrain dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Elle fixe son périmètre d'intervention.

Article 2 : Etat des lieux du territoire concerné

Quartier situé à l'entrée Est de Besançon, construit dans les années 50-60, il abrite une large proportion de logements sociaux. Le QPV s'articule autour de deux pôles urbains : l'un composé de logements du bailleur Loge.GBM, situé directement en entrée de ville (cité des LOPOFA) et le cœur des Orchamps, dont le périmètre s'étend au-delà du boulevard Léon Blum, dans le secteur des Hauts de Chopin (carte périmètre art 4) ; géré par le bailleur Néolia. Au milieu de ces deux ensembles se trouve le pôle Jean Zay : groupe scolaire, associatif et sportif.

Il s'agit de la deuxième concentration de logements sociaux après le quartier de Planoise, on retrouve à Orchamps-Palente parmi les loyers les moins chers de la ville.

Il s'agit d'un quartier bien desservi par les transports en commun (tram et bus) et connecté aux axes routiers.

Quelques commerces et services sont présents directement dans le QPV et s'ajoute à cela la présence au sud du quartier, de la place des Tilleuls (hors QPV) qui regroupe des commerces, services dont le pôle du même nom avec la médiathèque, la Maison des Jeunes et de la Culture, centre social… la place accueille également le marché de plein air, elle constitue un pôle d'attractivité proche des Orchamps.

La population du QPV avoisine les 3 200 habitants.

2.1 Répartition des logements

	Loge.GBM	Néolia
Nombre total de logements	243	1496
Bénéficiant abattement TFPB	243	1496

Rq : Les programmes de constructions récents bénéficient d'exonération TFPB. Il n'y a donc pas d'action à mettre en place pour justifier d'un abattement.

2.2 Périmètre d'intervention

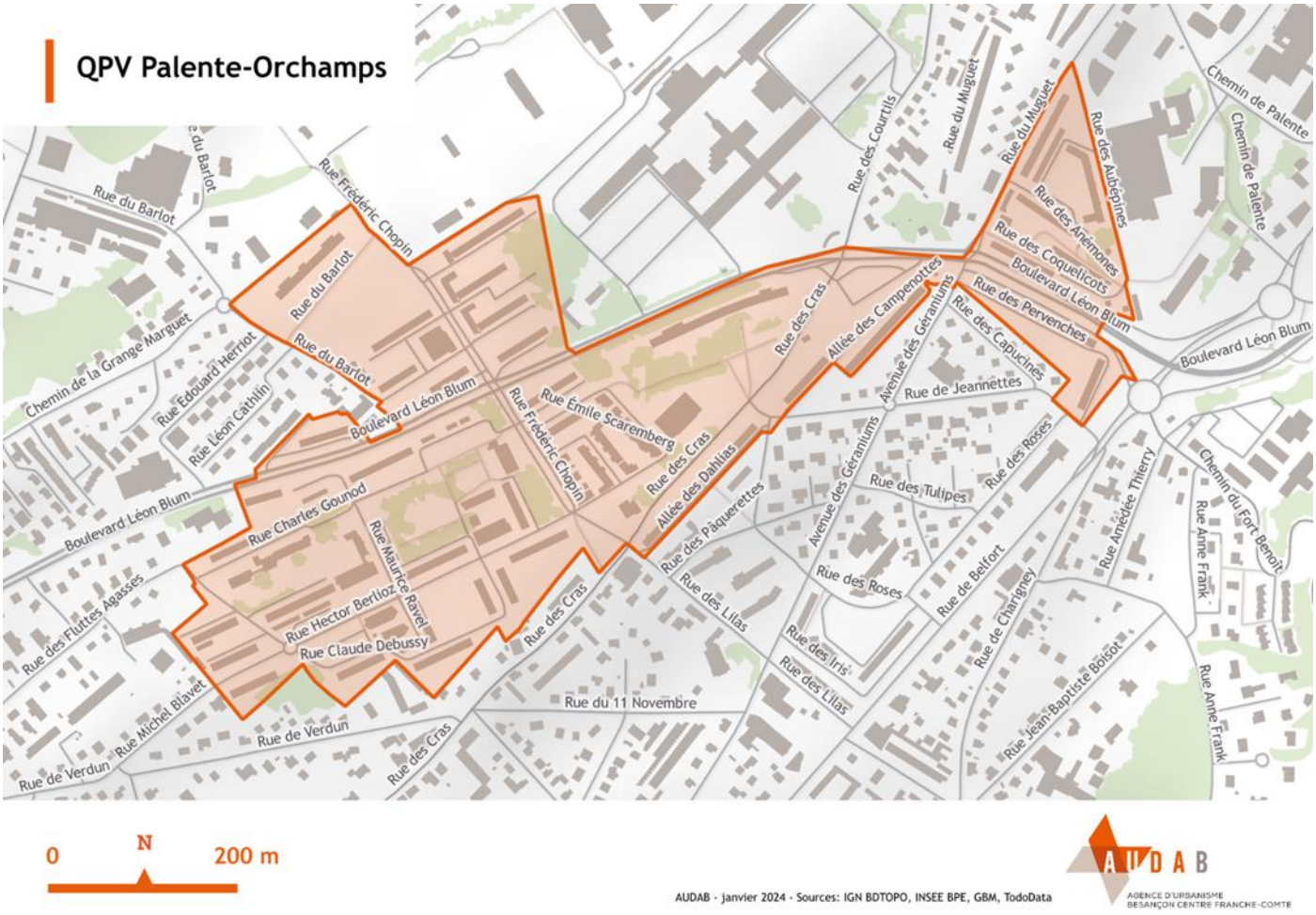

2.3 Focus territorial

- **Atouts et avancées**

Depuis la précédente convention GUSP de 2017, des investissements ont été réalisés dans le quartier, qu'il s'agisse d'actions de rénovation du parc immobilier bailleurs et des abords dans les secteurs Hauts de Chopin, Debussy, Coquelicots, Aubépines… mais également des espaces publics : parcs Debussy et la place Olof Palme qui ont fait l'objet d'un réaménagement complet. La démolition de l'immeuble 13 à 18 rue Berlioz devrait permettre de créer une liaison apaisée entre ses deux espaces publics.

Trois journées collectives de sensibilisation à la préservation de l'environnement et à la propreté du quartier ont eu lieu sur la période 2017 – 2024. Des opérations de ramassage et d'information, regroupant les partenaires locaux (institutions et associations) ont permis d'évoquer la question de gestion des déchets dans le quartier. Des actions ponctuelles de lutte contre dépôts sauvages ; des opérations en porte à porte pour agir sur l'amélioration de la gestion déchets complètes la démarche.

A signaler : un jardin partagé géré par la MJC.

- **Les sujets d'amélioration**

En termes de rassemblements, la problématique de l'alcoolisation sur le domaine public perdure avec comme point majeur le square Abbé Manche, qui ne semble actuellement pas causer de troubles à l'ordre public, mais persiste la problématique de santé publique. Le secteur Orchamps-Palente semble confronté à des problématiques sociales qui s'accentuent : isolement, alcoolisation… avec des personnes en grande fragilité.

Le secteur Orchamps-Palente n'est pas épargné par le trafic de stupéfiants.

La Place Olof Palme a retrouvé une plus grande mixité d'occupation en journée.

Des groupes peuvent encore y commettre des dégradations sur le mobilier urbain et laisser les lieux jonchés de déchets.

Comme dans d'autres secteurs de la Ville, la question de la gestion des déchets reste à améliorer, qu'il s'agisse d'interventions au sein des immeubles ou concernant les déchets qui se retrouvent sur le domaine public. Plusieurs points d'apport volontaire PAV font l'objet régulièrement de dépôts sauvages, phénomène qui se retrouve également aux abords des locaux des poubelles extérieurs.

Article 3 : Enjeux majeurs découlant du diagnostic et les thématiques prioritaires d'interventions

Le travail quotidien de veille réalisé par la mission GUSP et son réseau de proximité, les échanges au sein des différentes instances partenariales, les diagnostics de terrain réguliers ainsi que les différentes études permettent de dégager des thématiques d'intervention prioritaires sur le quartier :

<u>Thématiques prioritaires</u> :

1. **Garantir davantage de tranquillité publique / résidentielle et lutter contre les incivilités**

Le secteur des Orchamps peut connaître encore des phénomènes d'incivilités : dégradations mobilier urbain, stationnement abusif/anarchique, abandon de déchets, mauvais comportements routiers… et ceci malgré les interventions des forces de l'ordre.

La thématique est d'ores et déjà abordée dans le cadre des cellules de veille et du groupe des correspondants de sécurité mis en place par la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique de la Ville de Besançon. Ces instances partenariales ont pour objectif le partage et la remontée d'information au sein du groupe et la mise en place d'actions coordonnées.

L'organisation de chantiers éducatifs, participatifs ou d'insertion est préconisée. Pour ce faire, les services techniques et les bailleurs sont invités à réserver quelques tâches de petites technicités qui pourront servir de support à l'action éducative. Faire participer les habitants et notamment les jeunes à l'entretien du quartier semble une piste intéressante à explorer afin de sensibiliser à l'appropriation, au respect du « bien commun » et impliquer les habitants dans l'amélioration de leur quartier.

2. Améliorer la propreté et la gestion des déchets

A Orchamps-Palente comme dans le reste de la Ville, on rencontre ponctuellement des problématiques de salubrité, liée à la présence de déchets en dehors des poubelles. Les jets par les fenêtres, l'abandon de nourriture ou la présence de point de nourrissage pour les chats peuvent favoriser la prolifération de rongeurs.

L'amélioration dans la gestion des déchets et notamment de la part des habitants pourrait améliorer la situation. Des actions de sensibilisation et de médiation doivent être mises en place afin que les habitants adoptent des comportements vertueux. Le recourt à la verbalisation s'avère capitale lorsque les situations persistent malgré la médiation effectuée.

3. Renforcer la maintenance, l'entretien de l'espace urbain et coordination bailleur/ville

Depuis 2017 et l'essor de la GUSP sur Besançon, le travail d'interconnaissance des partenaires s'est largement amélioré, cela facilite les échanges et remontées d'information. Des visites régulières sur le terrain sont organisées, en partenariat avec les bailleurs, ce travail de veille permet d'intervenir rapidement sur les situations et d'éviter que les dégradations et dysfonctionnements ne perdurent.

Ce travail de coordination a d'ores et déjà permis de résoudre certains dysfonctionnements, il doit être maintenu et renforcé, en particulier aux abords de la place Olof Palme et le secteur de la rue Gounod.

Afin d'inciter les habitants à s'approprier et à respecter davantage les espaces communs, dans et aux abords de leurs immeubles, des chantiers participatifs de petites technicités pourront être organisés.

Suite à l'étude socio urbaine, croisée avec celle de Néolia, un chemin des écoliers, un passage place Olof Palme / Square Claude Debussy et un espace sportif réaménagé à proximité de l'école Herriot sont prévus dès 2025.

<u>Autres thèmes de travail</u> :

- Accompagnement social des plus fragiles, inclusion de tous
- Encourager la participation citoyenne, les initiatives locales
- Faciliter la cohabitation entre les différents flux de circulation, sécuriser les traversées boulevard

Article 4 : Plan d'actions

Thématiques	Objectifs	Actions	Partenaires ou outils
Garantir davantage de tranquillité publique et résidentielle, lutter contre les incivilités. **La plupart des actions sont pilotées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**	Maintenir et renforcer la coordination partenariale Lutter contre la délinquance Favoriser la tranquillité résidentielle	Cellule de veille, groupe des correspondants de sécurité Action de lutte contre les rodéos Lutte contre le trafic de stupéfiants Développer des animations sur l'espace public	Ville Etat PN/CSU PN MJC, Ville GBM

	Favoriser l'appropriation positive des espaces publics Lutte contre les incivilités Lutter contre stationnement illicite, abusif Lutter contre la mécanique sauvage	Identifier les adresses qui dysfonctionnent : créer un outil cartographique Réflexion sur la médiation sur le domaine public. Service médiation inter bailleurs Chantiers participatifs Contrôler et faire remonter régulièrement, la présence de véhicules tampons, épaves, en stationnement illicite Signaler les sites de mécanique sauvage Accompagner le personnel de terrain, notamment via la formation	 Etat Ville Prestataire dispositif de tranquillité résidentielle / bailleurs Ville/bailleurs ADDSEA Bailleur, PN Ville PN Ville/GBM/CCAS/bailleurs
Améliorer la propreté et la gestion des déchets	Maintenir et renforcer la propreté urbaine Lutter contre les dépôts sauvages Améliorer le geste de tri Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres Agir contre la prolifération de rats et pigeons	Identifier les adresses nécessitant un surnettoiement, points noirs dans le quartier en matière de dépôts sauvages : PAV Berlioz, Chopin, Debussy ; abords de locaux OM, Olof Palme Actions de sensibilisation et de médiation déchets – actions de prévention menées sur la consommation du protoxyde Veiller à la propreté, l'accès et l'entretien des locaux OM Préconisations DGD + DSP Actions de sensibilisation aux gestes de tri Réglementer l'implantation des cabanes à chats (points de nourrissage limités dans le temps) Entretien des sites de compostage Promotion des cartes déchetterie Action de verbalisation, facturation	Bailleurs Ville GBM Bailleurs / GBM / Ville Bailleurs Ville, GBM, Bailleurs Ville SYBERT SYBERT Ville, bailleurs
Renforcer la maintenance et l'entretien de l'espace urbain et améliorer la coordination bailleurs/Ville	Maintenir l'entretien de l'espace et du mobilier urbain	Maintenir les temps d'échanges/communication GUSP/équipes de proximité et une veille active de terrain qui facilitent la transmission d'informations	Ville, GBM, bailleurs, MJC…

	Assurer veille et maintenance régulière des équipements	Intervenir rapidement sur les dysfonctionnements signalés Clarifier articulation Ville/bailleur sur les questions de foncier et répartition des compétences Développer les chantiers éducatifs et participatifs permettant une meilleure appropriation, respect du « bien commun » par les habitants	Bailleurs/Ville/GBM Ville, GBM, Bailleurs ADDSEA Bailleurs, Ville GBM , MJC
Aménagements, requalification	Eviter de laisser des zones sans fonctions, propices aux usages déviants (deal, alcoolisation, urine, déchets…) Favoriser le lien social, l'hospitalité Appropriation des espaces publics par les habitants Travaux d'amélioration du secteur Gounod Améliorer l'image du quartier et son attrait	Soutenir les actions/initiatives des associations, écoles, MJC… Poursuivre la rénovation des bâtiments Travaux d'amélioration des équipements : stade Chopin, crèche Orchamps et abords Travaux rue Gounod Plan prévention bruit en cours (enjeu réduction du bruit via enrobé phonique) Sécurisation traversée entre square Olof Palme et square Debussy	Ville GBM, MJC, bailleurs Bailleurs Ville GBM GBM GBM GBM
Faciliter la cohabitation entre les différents flux de circulation, sécuriser les traversées boulevard	Favoriser et sécuriser les déplacements doux, la traversée du boulevard Faciliter les liaisons douces dans le quartier et connexions au reste de la Ville	Sécuriser les cheminements piétons et développer les voies cyclables Travaux d'aménagement aux abords du souterrain lycée Pergaud/Pole Orchamps Installer des arceaux vélos Effectuer des contrôles routiers	GBM GBM Ville PN

Contrat de Ville du Grand Besançon
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
Annexe territoriale 2024-2030
Quartier Planoise

Préambule

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une approche partenariale, coordonnée, d'amélioration des conditions de vie des habitants et du fonctionnement des quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

Par cette démarche collective, les gestionnaires, qui interviennent à l'échelle du quartier, s'engagent sur des objectifs communs.

Cette annexe territoriale est une déclinaison de la démarche globale de GUSP, elle répond à l'approche selon le quartier, souhaitée dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

Le présent document concerne **Planoise**, Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Article 1 : Objectifs de l'annexe territoriale GUSP

L'annexe territoriale GUSP fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du service rendu aux habitants dans le quartier, en élaborant de manière partenariale des programmes d'actions qui pourront être actualisés chaque année
- Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs de terrain
- Mettre en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires à l'application de la convention

Elle réaffirme le rôle des habitants et des agents de terrain dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Elle fixe son périmètre d'intervention.

Article 2 : Etat des lieux du territoire concerné

Quartier situé à l'entrée Sud-Ouest de Besançon, son urbanisation s'est principalement développée dans les années 60- 70, Planoise est le plus grand QPV bisontin, il abrite une large proportion de logements sociaux (78 %). Il est bien desservi par les transports en commun dont le tram et encadré de grands axes routiers : la rue de Dole et la RN57.

Il se compose de 3 sous-secteurs : Epoisses, Ile de France et Cassin avec chacun son centre commercial et son marché de plein air. Planoise dispose également de nombreux équipements sportifs, culturels, éducatifs et de services, renforcés par la présence d'un tissu associatif dense et investit, il est coutume de dire qu' «à Planoise il y a tout ».

Il s'agit d'un quartier relativement jeune avec une part significative de la population âgée de moins de 25 ans et de familles.

Néanmoins, comme nombre de QPV français, Planoise concentre toujours des difficultés sociales, un chômage important et des problématiques en lien avec le trafic de stupéfiants et l'existence d'une économie parallèle.

La population du QPV avoisine les 15 600 habitants.

Le quartier de Planoise bénéficie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) visant à améliorer les conditions de vie des habitants, à revitaliser le quartier et améliorer son image. Plus de 200 millions d'euros seront investis, sur une centaine de projets, durant la période 2020 et 2030. Les grands objectifs du NPRU sont les suivants :

- Faire du quartier un pôle urbain fort et attractif, excellence numérique et Eco-quartier
- Améliorer la tranquillité et les aménités urbaines,
- Développer l'économie et la place de Planoise dans l'agglomération
- Améliorer l'attractivité des logements sociaux et des copropriétés et préparer une nouvelle vague de diversification de l'offre.
- Intervention sur les 3 secteurs, Ile de France, Cassin et Epoisses

2.1 Répartition des logements

	Loge.GBM	**Néolia**	**Habitat 25**
Nombre total de logements	3510	1049	1280
Bénéficiant abattement TFPB	2965	1049	1280

Rq : Les programmes de constructions récents bénéficient d'exonération TFPB. Il n'y a donc pas d'action à mettre en place pour justifier d'un abattement.

2.2 Périmètre d'intervention

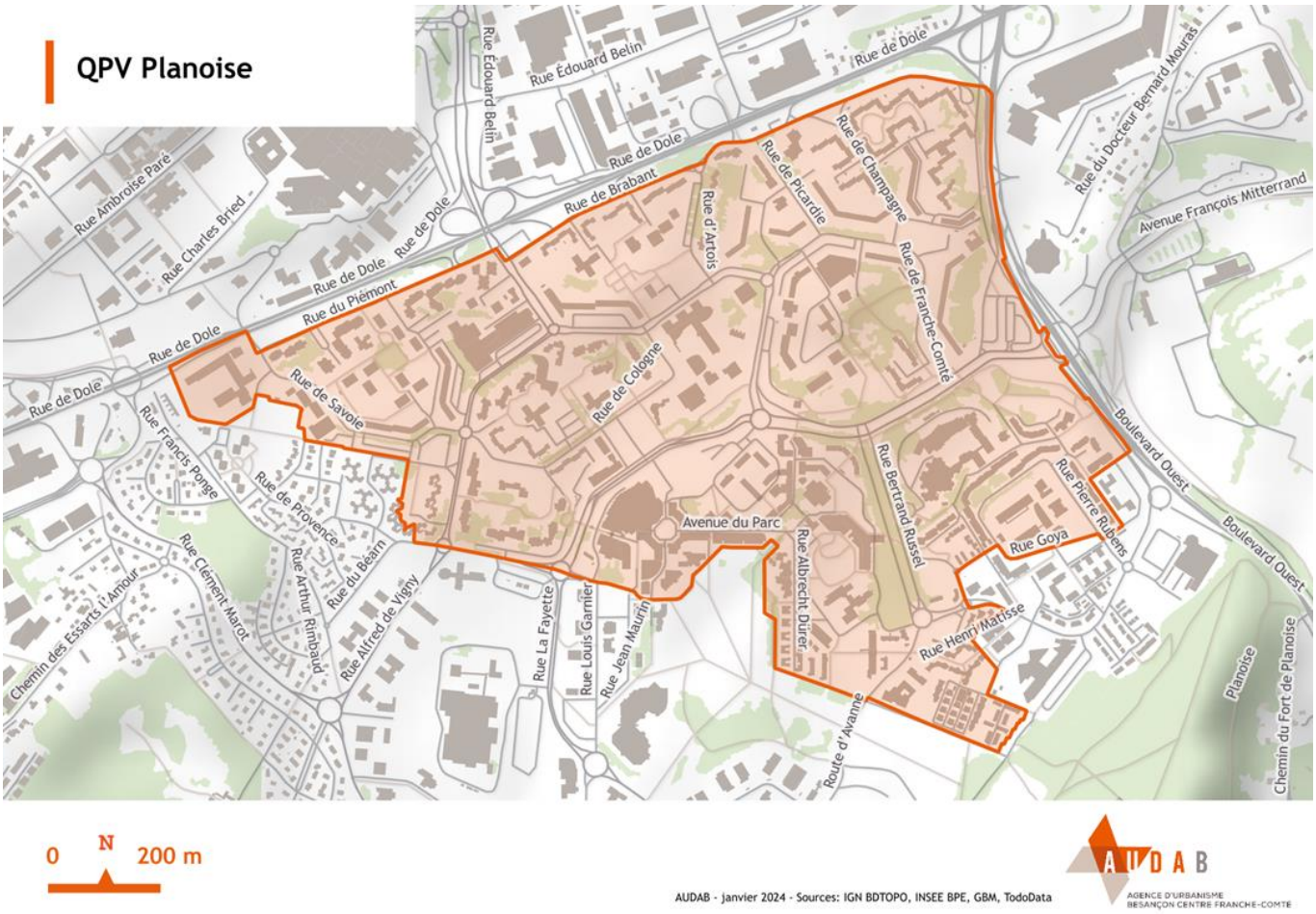

2.3 Focus territorial

- **Atouts et avancées**

.
Les opérations liées au NPRU se font en concertation avec les habitants avec un souci d'adaptation du quartier face aux changements climatiques. Une démarche de labellisation éco quartier est d'ailleurs engagée afin de conforter cette volonté de mutation.

Depuis la précédente convention GUSP de 2017, des avancées significatives sont observées, le quartier dispose de davantage de dispositifs, qui fonctionnent en synergie, pour tenter d'enrayer son décrochage et rendre le quartier plus sûr, plus inclusif : cité éducative, police de sécurité du quotidien, école de la seconde chance…

L'interconnaissance entre les acteurs, permet de communiquer davantage et d'être plus réactif sur les interventions techniques et inciter aux actions collectives.

Un travail sur la gestion des déchets a été engagée, avec notamment l'organisation de la semaine de la propreté en 2019, action partenariale de sensibilisation à la préservation de l'environnement et à la propreté du quartier ainsi que d'autres opérations plus ponctuelles ont eu lieu sur la période 2017 – 2024. Ces opérations de ramassage et d'information, regroupant de nombreux acteurs locaux (institutions et associations) ont permis d'évoquer la question de gestion des déchets dans le quartier. Des actions ponctuelles de lutte contre dépôts sauvages et les jets par les fenêtres ; avec des interventions en porte à porte ou en pied d'immeuble, complètent la démarche d'amélioration de la gestion déchets et la propreté du quartier.

Un travail conséquent des forces de police, de coordination préfecture, police, justice, ville avec une présence renforcée sur le terrain a permis de rendre le trafic nettement moins visible sur le quartier, en 2024 ne persiste que quelques points de deal sensibles.

- **Les sujets d'amélioration**

On retrouve sur Planoise les mêmes difficultés sociales que sur les grands ensembles urbains français : chômage, précarité. Les problématiques sociales s'y accentuent. On observe une hausse du recours à l'aide alimentaire et des problèmes concernant la santé mentale. De plus en plus de personnes se retrouvent en grande fragilité sociale.

La thématique de la sécurité reste prédominante. Le trafic de stupéfiants y est historiquement présent. Le travail de terrain, reconnu par les habitants, se poursuit en lien avec la police nationale. Ce travail évolue en fonction de l'adaptation des nouvelles méthodes de vente et de consommation. Ce point est une priorité politique et inscrit en première position du projet de territoire.

Aujourd'hui, ce qui remonte principalement du terrain lors d'entretien avec les habitants, les commerçants et les acteurs du quartiers, pour ce qui a trait plus directement à la GUSP, ce sont les incivilités. Les équipes de la voirie-propreté ou de la régie des quartiers en charge de l'entretien peuvent ressentir une certaine lassitude à intervenir de façon récurrente sur les dégradations et comportements inciviques.

Comme dans d'autres secteurs de la Ville, la question de la gestion des déchets reste à améliorer. Cela concerne aussi bien les interventions au sein des immeubles que les déchets sur le domaine public. Ce point rejoint les questions d'incivilités abordés précédemment. Un groupe de travail regroupant tous les acteurs du déchet, de la collecte au traitement, a été mis en place pour répondre le plus efficacement possible à cette problématique. Cette thématique, priorité politique également et inscrite au projet de territoire, s'étend du dépôt sauvage aux jets par les fenêtres. A noter qu'un plan d'installation de points d'apport volontaire est en cours de réalisation sur le quartier.

Ces trois thématiques, sécurité, incivilité, gestion des déchets sont les priorités du projet de territoire. Mis en place au précédent contrat, il va trouver toute sa place dans ce nouveau contrat grâce à la GUSP, aux habitants et acteurs de terrain et aux liens forts qui existent entre eux.

Article 3 : Enjeux majeurs découlant du diagnostic et les thématiques prioritaires d'interventions

Le travail quotidien de veille réalisé par la mission GUSP et son réseau de proximité, les échanges au sein des différentes instances partenariales, les diagnostics de terrain réguliers ainsi que les différentes études permettent de dégager des thématiques d'intervention prioritaires sur le quartier, qui s'inscrivent par ailleurs dans la démarche d'éco quartier engagé par la municipalité :

<u>Thématiques prioritaires</u> :

1. **Garantir davantage de tranquillité publique / résidentielle et lutter contre les incivilités**

Le sentiment d'insécurité demeure prégnant aux yeux des habitants et personnes qui fréquentent le quartier. Les rassemblements, la présence de consommateurs « sous produit », de personnes qui rencontrent parfois des problématiques de santé mentale alimentent ce climat. La police nationale effectue un travail reconnu qu'il convient de maintenir.
Reste les problématiques sociales liées à cela pour lesquelles les acteurs de terrain se sentent souvent dépassés, les dispositifs sont saturés ou parfois inadaptés aux problématiques grandissantes.

La thématique est d'ores et déjà abordée dans le cadre des cellules de veille et du groupe des correspondants de sécurité mis en place par la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique de la Ville de Besançon. Ces instances partenariales ont pour objectif le partage et la remontée d'information au sein du groupe et la mise en place d'actions coordonnées.

Le secteur concentre par ailleurs, des phénomènes d'incivilités : dégradations mobilier urbain, stationnement abusif/anarchique, abandon de déchets, mauvais comportements routiers…
Dans ce cadre, le renfort de coordination de la médiation est nécessaire davantage pour communiquer sur les bonnes pratiques, avec le renfort de la présence de personnel de terrain et le rappel des règles de base du vivre ensemble.
Le service de tranquillité résidentielle des bailleurs agit dans ce domaine pour désamorcer les conflits de voisinage, qui sont de plus en plus nombreux, ou encore éviter les occupations de parties communes.

D'autre part, l'organisation de chantiers éducatifs, participatifs ou d'insertion est préconisée. Pour ce faire, les services techniques et les bailleurs sont invités à réserver quelques tâches de petites technicités qui pourront servir de support à l'action éducative. Faire participer les habitants et notamment les jeunes à l'entretien du quartier semble une piste intéressante à explorer afin de sensibiliser à l'appropriation, au respect du « bien commun » et impliquer les habitants dans l'amélioration de leur quartier.

2. Renforcer la maintenance, l'entretien de l'espace urbain et coordination bailleurs/ville

Depuis 2017 et l'essor de la GUSP sur Besançon, le travail d'interconnaissance des partenaires s'est largement amélioré, cela facilite les échanges et remontées d'information. L'implantation de la mission GUSP au sein du quartier permet également une réactivité et une veille quotidienne qui convient de maintenir.

Des rencontres régulières sur le terrain sont organisées, avec les bailleurs et services des collectivités, ce travail partenariat étroit permet d'intervenir rapidement sur les situations et d'éviter que les dégradations et dysfonctionnements ne perdurent.

Ce travail de coordination a d'ores et déjà permis de résoudre certains dysfonctionnements, il doit être maintenu, notamment dans les secteurs vieillissants comme le Centre Commercial des Epoisses, Rembrandt/Renoir, De Vinci ou Bertrand Russell qui ne bénéficieront pas de financements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Le recours au même prestataire, à savoir la régie des quartiers, pour le nettoyage du domaine public et des pieds de certains immeubles - relevant du foncier des bailleurs - a permis de résoudre la question de répartition des compétences. L'étape suivante devra permettre de convenir des modalités d'entretien des locaux OM des bailleurs, installés sur le domaine public, pour lesquels il n'existe pas de convention d'entretien.

Afin d'inciter les habitants à s'approprier et à respecter davantage les espaces communs, dans et aux abords de leurs immeubles ou sur le domaine public, des chantiers participatifs de petites technicités pourront être organisés.

Le programme opérationnel du NPRU prévoit la résidentialisation de plusieurs immeubles du quartier. Cela aura une incidence sur la répartition de gestion entre les collectivités et les bailleurs.

3. Améliorer la propreté et la gestion des déchets, salubrité publique

L'enjeu d'amélioration de la propreté sur Planoise est prioritaire pour l'équipe municipale, on rencontre fréquemment des problématiques de salubrité, liée à la présence de déchets en dehors des poubelles. Les jets par les fenêtres, l'abandon de nourriture ou la présence de point de nourrissage pour les chats peuvent favoriser la prolifération de rongeurs. La lutte contre les incivilités devra représenter un axe fort de la GUSP.

L'amélioration dans la gestion des déchets et notamment de la part des habitants pourrait améliorer la situation. Des actions de sensibilisation et de médiation doivent se poursuivre afin que les habitants adoptent des comportements vertueux. La verbalisation doit prendre de l'essor face à des situations ou la médiation ne donne pas de résultats satisfaisants et lorsque les dysfonctionnements perdurent.

La gestion des déchets des commerçants reste un point noir sur le secteur Cassin malgré l'attention portée au sujet, beaucoup d'énergie déployée autour du local OM du centre des Epoisses également où il convient de maintenir une vigilance.

Une procédure commune de traitement des jets par les fenêtres et dépôts sauvages est en cours d'élaboration afin d'harmoniser et de clarifier les pratiques.

Enfin le sujet du nourrissage des animaux – en particulier des pigeons -, abandon de nourriture (habitants, marchés…) et surtout du pain, devra être travaillé collectivement afin de dégager des pistes d'actions.

4. L'accompagnement de la rénovation urbaine

Le règlement de l'ANRU prévoit que le projet de renouvellement urbain du quartier s'accompagne d'un projet de gestion incluant les conditions d'amélioration du fonctionnement et de la gestion du quartier à court, moyen et long terme. Ce dernier doit prendre en compte les usages, anticiper les conditions et les coûts de gestion future ainsi que les enjeux de sureté, l'accompagnement des chantiers, l'appropriation et la pérennisation des opérations.

Ce projet de gestion devra notamment prendre en compte :
- l'évolution des domanialités et des responsabilités de gestion (résidentialisations ...),
- l'évolution de la soutenabilité financière des modalités de gestion et l'impact sur l'organisation des gestionnaires,
- le fonctionnement des équipements publics,
- les dispositions de coordination, de pilotage, suivi et d'évaluation,
- les conditions d'implication des habitants.

Par sa veille active de terrain, la mission GUSP dispose d'une importante source d'information sur le fonctionnement du quartier et les sites qui dysfonctionnent. Ces connaissances doivent être mises au service des futures opérations qui composent le NPNRU y compris pendant la phase travaux. La GUSP participe en effet à la gestion de l'interface entre les habitants et les nuisances ou autres conséquences des chantiers.

En plus des habitants, il est capital d'associer les personnels de terrain, futurs gestionnaires, qui connaissent parfaitement le fonctionnement du quartier. Il existe encore trop de cloisonnement entre les ingénieurs qui conçoivent les projets et les agents de gestion qui travaillent quotidiennement sur le terrain.

<u>Autres thèmes de travail</u> :

- Accompagnement social et médical des personnes les plus fragiles
- Encourager la participation/implication citoyenne, soutenir les initiatives locales

Article 4 : Plan d'actions

Thématiques	Objectifs	Actions	Partenaires ou outils
Garantir davantage de tranquillité publique et résidentielle, lutter contre les incivilités **La plupart des actions sont pilotées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**	Maintenir et renforcer la coordination partenariale	Cellule de veille, groupe des correspondants de sécurité	Ville GBM Etat
	Lutter contre la délinquance	Action de lutte contre les rodéos	PN/CSU
		Lutte contre le trafic de stupéfiants	PN
	Favoriser la tranquillité résidentielle	Développer des animations sur l'espace public, la convivialité	GBM Ville, associations
	Favoriser l'appropriation positive des espaces publics	Identifier les adresses qui dysfonctionnent : créer un outil cartographique	Ville
	Lutte contre les incivilités	Réflexion sur la médiation sur le domaine public.	Ville Etat ADDSEA…
	Lutter contre stationnement illicite, abusif	Service médiation inter bailleurs Résolution conflits de voisinage	Prestataire dispositif de tranquillité résidentielle / bailleurs
	Lutter contre la mécanique sauvage	Chantiers participatifs	Ville/bailleurs ADDSEA
	Faire lien avec services sociaux	Contrôler et faire remonter régulièrement, la présence de véhicules tampons, épaves, en stationnement illicite	Ville PN
	Faciliter le repérage	Signaler les sites de mécanique sauvage	Bailleur, Ville
		Dispositifs d'accompagnement social, de lutte contre les addictions	CCAS Ville et partenaires
		Accompagner le personnel de terrain, notamment via la formation	Ville/GBM /Bailleurs/CCAS…
		Valoriser les métiers de terrain	Ville, GBM, Bailleurs
Renforcer la maintenance et l'entretien de l'espace urbain et améliorer la coordination bailleurs/Ville	Maintenir l'entretien de l'espace et du mobilier urbain	Maintenir les temps d'échanges/communication GUSP/équipes de proximité et une veille active de terrain qui facilitent la transmission d'informations	Ville, GBM, bailleurs…
	Assurer veille et maintenance régulière des équipements	Intervenir rapidement sur les dysfonctionnements signalés	Ville, GBM, Bailleurs
	Encourager la coopération entre services	Développer lien avec Proxim'cité,	Ville

	Valoriser les métiers/agents de terrain	Clarifier articulation Ville/bailleur sur les questions de foncier et répartition des compétences	Ville, GBM, Bailleurs
		Développer les chantiers éducatifs et participatifs permettant une meilleure appropriation, respect du « bien commun » par les habitants	ADDSEA Bailleurs, Ville, GBM, associations
		Désherbage signalisation obsolète	GBM
		Mettre en place un outil cartographique croisé : GUSP, cellule de veille, Proxim'Cité, baromètre des immeubles	Ville GBM
		Clarifier la responsabilité du nettoyage des abords locaux OM bailleurs implantés sur le DP	Ville GBM Bailleurs
Améliorer la propreté, la gestion des déchets et la salubrité publique	Maintenir et renforcer la propreté urbaine	Identifier collectivement et agir de façon coordonnée sur les adresses « points noirs » dans le quartier pour agir en priorité dessus	Ville GBM Bailleurs
	Lutter contre les dépôts sauvages	Actions de sensibilisation et de médiation – actions de prévention menées sur la consommation du protoxyde.	Ville GBM Bailleurs
	Améliorer le geste de tri	Veiller à la propreté, l'accès et l'entretien des locaux OM Préconisations DGD + DSP	Ville GBM Bailleurs
	Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres	Actions de sensibilisation aux gestes de tri	Ville GBM Bailleurs
	Agir contre la prolifération de rats et des pigeons	Procédure harmonisée traitement jets déchets	Ville GBM Bailleurs
	Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie	Réglementer l'implantation des cabanes à chats (points de nourrissage limités dans le temps)	Ville
		Entretien des sites de compostage, gestion dépôts sauvages au pied des composteurs	SYBERT, Ville
		Etude préconisation gestion des encombrants	USH
		Réflexion gestion d'encombrants	Ville, GBM, Bailleurs
		Promotion des cartes déchetterie	SYBERT/Bailleurs
		Action de verbalisation, facturation	Ville

		Actions déchets commerçants : accompagnement, sanctions Récupération/valorisation pain et restes alimentaires non composables Outil ludique de sensibilisation, projet vidéo	Ville, GBM, copro, aktya
Accompagner la rénovation urbaine	Répondre aux besoins des habitants, usagers Anticiper la gestion future des sites Utiliser le retour d'expériences Pérenniser les investissements	Poursuite du NPNRU Ateliers pour impliquer les habitants dans la transformation du quartier Impliquer les gestionnaires, personnels de terrain dans les évolutions quartier Refonte du projet de gestion	Ville/GBM/bailleurs
Aménagements, requalification Hors NPNRU	Eviter délaissés et zones sans fonctions, propices aux usages déviants (deal, alcoolisation, urine, déchets, squat, conso…) Favoriser le lien social, l'hospitalité Appropriation des espaces publics par les habitants Améliorer l'image du quartier et son attrait	Interface travaux bâtiment Rembrandt et espace public Soutenir les actions/initiatives des associations, écoles, bailleurs… Refonte de la signalétique Aires de jeux Fribourg paire et Pl de l'Europe Porter une vigilance sur les secteurs vieillissants et/ou hors NPNRU : De Vinci, B Russell, Polyclinique, CC Epoisses Parking du 38 IDF Accompagnement des Copropriétés Plan écoles Travaux AD'AP Projet participatif aménagement parc urbain	Bailleurs Ville GBM Ville GBM GBM Ville Ville, Bailleurs, GBM GBM GBM Ville Ville

Contrat de Ville du Grand Besançon
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
Convention - Cadre 2024-2030

Entre :

L'Etat représenté par Monsieur Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs

Et

Grand Besançon Métropole, représenté Monsieur Gabriel BAULIEU, Premier Vice-président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté du @

Et

La Ville de Besançon, représentée par Anne VIGNOT, Maire de Besançon, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal du @

Et
Loge.GBM, représenté par Madame Isabelle MARQUES, Directrice Générale

Et

Néolia, représenté par Monsieur Jacques FERRAND, Directeur Général

Et

Habitat 25, représenté par Monsieur Laurent GAUNARD, Directeur Général

Et

L'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté, représentée par Monsieur François-Xavier DUGOURD, Président

Préambule

La Politique de la Ville a pour but de réduire les inégalités entre territoires au sein des villes et des agglomérations. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un volet de la politique de la ville et s'inscrit naturellement dans ces objectifs.
Plus précisément, son objectif est d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants en s'appuyant sur une coordination des actions des différents acteurs de terrain, sur un réel partage des connaissances et en faisant émerger de nouvelles réponses aux dysfonctionnements repérés au sein de chaque quartier.
Elle place les habitants et les associations au cœur des dispositifs en mobilisant leur expertise d'usage et leur participation.

Elle accompagne les projets de rénovation urbaine en phase chantier en assurant le suivi et la pérennité des investissements réalisés.

Elle fixe enfin le niveau d'ambition collective que se donne l'ensemble des partenaires et permet de délimiter les thématiques et les périmètres d'intervention de la démarche.

Article 1 - Objet de la convention cadre

La convention cadre fixe le contexte général et les principes d'application de la démarche GUSP sur le territoire de la géographie prioritaire du Grand Besançon.

Elle s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville Quartier 2030 du Grand Besançon 2024/2030 signé par 22 partenaires, le 29 mars 2024, et particulièrement l'axe « Améliorer la qualité et la cadre de vie des habitants ». Elle s'appuie sur une approche territorialisée par quartier, en cohérence avec les projets de quartier à la réalisation desquels elle participe et s'accompagne de 6 déclinaisons territoriales pour chacun des quartiers prioritaires.

Enfin, cette convention et ses annexes territoriales s'inscrivent dans la suite de celles qui ont accompagné le précédent contrat de ville (2015 - 2023). Elles ont donc vocation à maintenir et développer les dynamiques qui ont émergé durant cette période.

Article 2 – Territoires d'intervention de la GUSP

Le contrat de ville de GBM désigne 6 quartiers prioritaires (décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023)

- Planoise (NPNRU d'intérêt national)
- Montrapon
- Clairs-Soleils
- Orchamps - Palente
- Battant (nouveau QPV)
- Hauts de Saint-Claude (nouveau QPV)

La GUSP pourra toutefois, en accord avec les partenaires et si les moyens nécessaires le permettent, se déployer sur d'autres secteurs tels que les quartiers fragiles également mentionnés dans le contrat de ville du Grand Besançon.

Article 3 - Principaux enjeux et objectifs de la GUSP

- Assurer une meilleure qualité de vie et une meilleure qualité résidentielle aux habitants de chaque QPV en œuvrant sur les thématiques suivantes :
    - Gestion et entretien des équipements et des espaces publics
    - Gestion et entretien du patrimoine des bailleurs sociaux
    - Gestion des déchets et propreté (espaces publics et patrimoine bailleurs)
    - Contribution à la lutte contre les incivilités et à la promotion de la tranquillité publique et résidentielle
    - Contribution au développement du lien social et de l'animation, notamment dans les espaces publics
    - Mobilisation des outils d'insertion
    - Amélioration des mobilités

- Accompagner la gestion des chantiers et la gestion des projets réalisés dans les quartiers, notamment ceux effectués dans le cadre du NPNRU de Planoise

- Dédier des moyens et des actions spécifiques supplémentaires en faveur des QPV, mobilisés par les partenaires signataires

- Mettre en place une gouvernance structurée et clairement identifiée (pilotage politique, pilotage technique, organisation opérationnelle territoriale), intégrant la participation des habitants

- Faire évoluer l'organisation et les pratiques professionnelles de tous les signataires, afin de gagner en efficacité et en cohérence, pour améliorer la réponse aux préoccupations et besoins de proximité des habitants

- Mobiliser les habitants, les associations (dont les associations de locataires) intervenant dans les quartiers, les syndics de copropriété, les commerçants.

Article 4 – Mise en cohérence des conventions de GUSP et d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

L'abattement de la TFPB est une mesure fiscale au service de la politique de la ville permettant à la fois de compenser partiellement les surcouts de gestion des bailleurs sociaux dans les QPV et d'apporter l'impulsion nécessaire à des projets qui répondent à des besoins identifiés et partagés.

L'abattement de TFPB fait l'objet d'une convention spécifique qui prévoit des programmes d'actions établis par territoire et par bailleur.

Les programmes d'actions à la charge des bailleurs, au titre de la convention d'abattement de TFPB, seront nécessairement établis en cohérence avec la présente convention et ses annexes.

Article 5 - Gouvernance et instance de pilotage

Article 5.1 - Le Comité de pilotage :

La GUSP étant un dispositif de la politique de la ville, c'est le comité de pilotage du contrat de ville du Grand Besançon qui en assurera le pilotage politique.

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville donne les orientations politiques, fixe les objectifs et examine les propositions annuelles d'actions du Comité Technique et leur suivi.

Article 5.2 - Le Comité technique

Cette instance est pilotée par la Mission GUSP (Direction Urbanisme).
Le Comité Technique est composé de techniciens de la Ville et de GBM (notamment chargés de mission du contrat de ville), d'un représentant de la DDT, de Mme la Déléguée du Préfet, d'un représentant de l'USH de Franche-Comté, de représentants des bailleurs et des membres des Conseils Citoyens.

Le Comité Technique organise la mise en œuvre des objectifs politiques définis par le Comité de pilotage et s'assure de leur réalisation.
Le Comité Technique définit des priorités et propose un programme d'actions annuel (territorialisé par quartier) au Comité de Pilotage. Il rend compte du suivi des actions et des difficultés rencontrées.
Des réunions à périmètre modulable pourront être organisées en fonction des sujets traités.

Article 5.3 - L'organisation opérationnelle et l'animation territoriale de la GUSP

L'organisation territoriale est pilotée par la Mission GUSP dans chaque quartier concerné et mobilise les partenaires de la GUSP.
Elle est destinée à mettre en œuvre les programmes d'actions prévus pour chaque quartier, à identifier et à résoudre les problématiques émergentes.

Pour cela, elle s'appuie sur un réseau partenarial constitué des directions et services Ville/GBM/CCAS et des partenaires : bailleurs sociaux, Déléguée du Préfet et tout autre représentant de l'Etat en fonction des thématiques (Police Nationale….)
Elle mobilise chaque fois que possible et nécessaire les habitants, les structures de proximité/associatives concernées, la Régie des Quartiers, les commerçants…

La mission GUSP s'appuie sur les dispositifs de veille existants (cellules de veille de la tranquillité publique, Proxim'Cité, groupe des correspondants de sécurité, dispositif de tranquillité résidentielle, etc.) afin d'échanger au maximum les informations.

Elle s'appuie également sur la connaissance fine dont disposent les équipes de proximité, services techniques municipaux et du Grand Besançon ainsi que les agents de proximité des bailleurs sociaux.

Elle s'appuie également sur des outils permettant de faire émerger la parole des habitants, de dresser un constat partenarial des bonnes pratiques, des ressources et/ou des dysfonctionnements d'un quartier ou d'un secteur et de dégager des pistes d'amélioration possibles : diagnostics en marchant, balades urbaines et/ou marches exploratoires de femmes.

L'animation territoriale de la GUSP est un des éléments de mise en œuvre des projets de quartier. Elle contribue en ce sens à la poursuite des objectifs en matière d'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants.

Article 6 - Les acteurs et les partenaires de la GUSP

- ✓ Ville de Besançon
- ✓ Grand Besançon Métropole
- ✓ Centre Communal d'Action Sociale
- ✓ Sybert
- ✓ Etat
- ✓ Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté (USH)
- ✓ Bailleurs
- ✓ Conseils Citoyens
- ✓ Habitants
- ✓ Associations de locataires
- ✓ Syndics de copropriétés
- ✓ Acteurs associatifs et institutionnels de terrain (associations, centres sociaux, …)
- ✓ Régie des Quartiers, ADDSEA…
- ✓ Autres acteurs impliqués en fonction du territoire (commerçants, etc.)

Article 7 - Les thématiques de la GUSP

- ✓ la rénovation urbaine et la gestion des chantiers
- ✓ la propreté et la gestion des déchets
- ✓ le logement
- ✓ la gestion et l'entretien de l'espace urbain
- ✓ la tranquillité publique et résidentielle
- ✓ la participation citoyenne
- ✓ l'insertion
- ✓ la mobilité
- ✓ l'accès aux services
- ✓ le lien social et l'animation
- ✓ la lutte contre les incivilités…

Article 8 – Engagements des partenaires

La GUSP repose sur la mobilisation d'acteurs multiples et sur l'identification de moyens humains, opérationnels et financiers de droit commun et spécifiques.

Les partenaires s'engagent également à participer activement aux instances de pilotage de la GUSP et à mobiliser leur organisation et leurs ressources pour chercher à solutionner collectivement les problèmes repérés.

Article 8.1. - La Ville de Besançon

La Ville de Besançon est responsable du pilotage local et de la coordination de la mise en œuvre opérationnelle de la GUSP.

Elle a, pour ce faire, mis en place la mission GUSP en charge de l'animation, du suivi et de l'évaluation du dispositif GUSP sur les six quartiers prioritaires.

La Ville de Besançon s'engage à mobiliser ses politiques publiques dont les thématiques sont visées à l'article 7 pour contribuer aux objectifs de la démarche GUSP.

Article 8.2. – Grand Besançon Métropole (GBM)

GBM a en charge l'animation, la coordination et le suivi du Contrat de Ville et des projets de quartier via une direction dédiée.

A ce titre, GBM coordonne les différents dispositifs liés au Contrat de Ville dont la GUSP.

GBM mobilise :

- des moyens humains pour l'animation et le suivi territorial du contrat de ville (projet de quartier) et de la GUSP, via notamment les chargés de mission territoriaux du contrat de ville,
- ses politiques publiques pour contribuer aux objectifs de la démarche GUSP.

Article 8.3 - L'Etat

L'Etat s'engage dans les quartiers de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville en mobilisant des crédits de droit commun et des crédits spécifiques ainsi que des services en faveur du cadre de vie de ces quartiers.

L'Etat a désigné la Déléguée du Préfet et la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui ont en charge d'accompagner la démarche locale et de participer à l'animation et au suivi de la GUSP.

Article 8.4 - Les bailleurs sociaux

- Loge.GBM présents sur les quartiers Clairs Soleils, Planoise, Orchamps Palente, Battant et Hauts de Saint-Claude,
- Néolia présents sur les quartiers Planoise, Orchamps Palente, Battant et Montrapon,
- Habitat 25 présents sur les quartiers Clairs Soleils, Planoise, Battant et Hauts de Saint-Claude.

S'engagent à :

- ✓ Mobiliser leurs équipes de proximité dans les quartiers prioritaires où ils détiennent du patrimoine immobilier et foncier.

- ✓ Identifier clairement les moyens de gestion du droit commun qu'ils investissent dans les quartiers de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et coordonner les actions correspondantes avec les partenaires.

- ✓ Définir, en concertation, avec les signataires de la présente convention cadre un programme d'actions pluriannuel, au titre de la GUSP, qui pourra se traduire par des actions éligibles à l'abattement de la TFPB.

Programme d'action dans les annexes mais révisables annuellement suite aux décisions du COPIL.

Article 9 - Evaluation de la démarche

L'évaluation de la démarche a pour objet de faciliter sa mise en œuvre, les améliorations pouvant être apportées tout au long de la durée d'exécution de la présente convention cadre.

Cette évaluation prendra plusieurs formes :

- ✓ **En continu** afin de mesurer en temps réel, l'avancée des actions et leurs effets sur la résolution des problèmes. Elle permet de procéder au réajustement des interventions et de garantir la réactivité nécessaire à une GUSP efficiente.

- ✓ Un bilan de chaque convention (annexe) territoriale sera présenté annuellement dans le cadre du dispositif d'animation du projet de quartier.

- ✓ Une synthèse de ces bilans sera présentée au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

- ✓ **Intermédiaire (2026) et finale (2030)** afin d'évaluer la plus-value globale de la GUSP, en mesurant son impact auprès de ses principaux bénéficiaires (habitants, Collectivités, bailleurs …) et ses effets sur les modes d'organisation et les pratiques des différents partenaires impliqués dans sa réalisation. Cette évaluation s'inscrira dans la cadre de l'évaluation à mi-parcours et finale du contrat de ville du Grand Besançon.

Article 10 - Durée

La présente convention est signée pour la période 2025 - 2030. Elle s'achèvera à la fin du Contrat de Ville du Grand Besançon.
Elle pourra être prorogée par décision expresse de tous les signataires et établissement d'avenants de prorogation, ceux-ci auront la même valeur juridique que la présente convention.

Article 11 - Annexes

La présente convention cadre est accompagnée de 6 annexes territoriales qui ont vocation à déterminer les priorités et programmes d'actions pour chacun des 6 QPV. Ces annexes font partie intégrante de la présente convention.
Ces priorités et programmes correspondants ont vocation à évoluer au fil du temps, dans leur contenu et ou dans leur lieux d'application.

Ces évolutions seront initiées par les instances d'animation territoriales et le comité technique et entérinées par le comité de pilotage du contrat de ville sans qu'il soit besoin, sauf modification substantielle, de formaliser un avenant ou de modifier les annexes.

Article 12 - Résiliation amiable

Les parties à la convention peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 13 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en X exemplaires, à Besançon le

Le Préfet du Doubs,

Rémi BASTILLE.

Le Vice-Président
du Grand Besançon

Gabriel BAULIEU.

La Maire de Besançon,

Anne VIGNOT

Le Directeur Général
Néolia

Jacques FERRAND

La Directrice Générale
Loge.GBM

Isabelle MARQUES

Le Directeur Général
Habitat 25

Laurent GAUNARD

Le Président,
Union Sociale de l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté,

François-Xavier DUGOURD